

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION F.A.L.E.P.A
(Auto-école sociale)

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part

Et

**L'association Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome
(F.A.L.E.P.A)**

dont le siège social est situé : chemin de Biancarello Villa Michaud 20 090 AIACCIU

Représentée par sa présidente Mme PAOLETTI Nelcy

SIRET : 484 327 937 000 21

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,

Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,

Vu la délibération n° 22/ CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022,

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'auto-école sociale portée par la F.A.L.E.P.A en application de la délibération n° 22/ CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022.

ARTICLE 2 - Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 3 - Modalités d'exécution

L'association s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa par la mise en œuvre de l'activité d'auto-école sociale.

L'activité de l'auto-école sociale vise à favoriser les conditions de réussite à l'examen du permis de conduire par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au niveau de qualification des stagiaires.

L'action est ouverte aux bénéficiaires des minima sociaux **dont au minimum 7 bénéficiaires du rSa** ou aux personnes orientées par les services de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse.

Elle est réalisée sur la région ajaccienne.

La prescription devra être validée par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Direction de l'Insertion et du Logement de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 - Obligations diverses mises à la charge de la structure

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'association F.A.L.E.P.A s'engage à communiquer à la Direction de l'Insertion et du Logement – Service Insertion Professionnelle – de la Collectivité de Corse, un état nominatif et mensuel des entrées et mouvements intervenus.

ARTICLE 5 - Modalités financières

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3 de la présente convention fait l'objet d'un financement de 20 000 €.

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1
 - Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse en 3 exemplaires.

5.3 Réfections

Une réfaction de 10 % sur le versement de la dotation sera opérée si l'objectif d'activité défini à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme N5122 Fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	FALEPA
Agence bancaire	SOCIETE GENERALE
N° de compte	00037269079
Code établissement	30003
Code guichet	00251
Clé RIB	71

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - Obligation de discrétion

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - Publicité

Toute action de communication (écrite ou audiovisuelle) devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia

Fait à AIACCIU, le

**La présidente de l'association
FALEPA CORSICA**
(Cachet et signature obligatoires)

Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI



AUTO ECOLE SOCIALE FALEPA CORSICA

Siret : 48432793700039 - APE 8553Z - Agrément I1802A00010

Les Jardins du Centre - Bât. E2 - Rue de l'Aspirant Michelin - 20090 AJACCIO

Tél : 09 67 32 02 85 - Courriel : aesfalepa2a@orange.fr

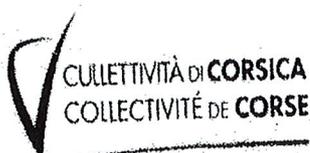
RAPPORT D'ACTIVITE 2021

AUTO-ECOLE SOCIALE FALEPA CORSICA

Convention Collectivité de Corse
Convention DDCSPP
Convention FSE
Convention DIRECCTE
D.D.T.M.

Fabrice Polbyrin Dedeu
FALEPA CORSICA
Villa Michaud
Chemin de Biancarello
20090 AJACCIO
Siret : 484 327 937 00021 - APE : 8899B

Mars 2022



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

SOMMAIRE

1. IDENTITE DE L'ASSOCIATION :

1.1. Nom de l'association.

1.2. Personnes responsables.

1.3. Adresse de l'AES.

1.4. Ensemble des Coordonnées.

1.5. Les moyens.

1.5.1. Les moyens humains.

1.5.1.1. Un pôle enseignement. Page 4

1.5.1.2. Un pôle secrétariat administratif et suivi social.

1.5.2. Les moyens en matériel.

1.5.2.1. Les locaux.

1.5.2.2. Des moyens informatiques adaptés.

1.5.2.2.1. Des programmes spécifiques et dématérialisés. Page 5

1.5.2.2.2. Un accès informatique en libre-service.

2. IDENTIFICATION DE L'ACTION :

2.1. Intitulé de l'action.

2.2. Durée de l'action.

2.3. Caractéristiques des publics concernés. Page 6

3. BILAN DE L'ACTION :

Page 7

3.1. Résultats bruts.

3.1.1. Détail des âges. Page 7

3.1.2. Détail des genres. Page 7

3.1.3. Détail des statuts. Page 8

3.1.4. Détails des lieux d'habitation (politique de la ville). Page 8

3.1.5. Détails des entrées-sorties. Page 9

3.1.6. Détails des résultats au Code de la Route.

3.1.7. Détails des résultats au Permis de Conduire.

3.1.8. Détails des taux de réussite. Page 10

3.1.9. Détails des formations « Remise en compétences »

3.1.10. Aides financières accordées aux élèves.

3.2. Analyses et commentaires.	Page 11
3.2.1. Des âges.	
3.2.2. Des genres.	
3.2.3. Des statuts.	Page 12
3.2.4. Des lieux d'habitation (politique de la ville).	Page 13
3.2.5. Des entrées-sorties.	Page 14
3.2.6. Des résultats au Code de la Route.	Page 14
3.2.7. Des résultats au Permis de Conduire.	Page 15
3.2.8. Des taux de réussite.	Page 17
3.2.9. Des formations « Remise en compétences »	Page 18
3.2.10. Aides financières accordées aux élèves	
4. CONCLUSION.	Page 19

1. IDENTITE DE L'ASSOCIATION :

1.1. Nom de l'association.

Association Falepa Corsica
Villa Michaud
Chemin de Biancarello
20090 AJACCIO
Courriel : falepacorsica@orange.fr
Code APE : 8899B.
Numero SIRET : 48432793700021

1.2. Personnes responsables.

Présidence : Nelcy PAOLETTI.
Directeur : Patrice PELLEGRIN.
Responsable pédagogique : Harry GAVINI.
Responsable administratif : Céline VIVIANI.

1.3. Adresse de l'AES.

Auto-Ecole Sociale AES Falepa Corsica.
Les Jardins du Centre, Bâtiment E2
Rue de l'Aspirant J.P. MICHELIN.
20090 AJACCIO.

1.4. Ensemble des Coordonnées.

Téléphone : 09 67 32 02 85
Courriel : aesfalepa2a@orange.fr
Code APE : 8553Z.
Numéro SIRET : 4843793700039.
Agrément préfectoral : I18 02A 0001 0.

1.5. Les moyens.

1.5.1. Les moyens humains.

1.5.1.1. Un responsable pédagogique.

Les responsabilités principales du moniteur sont :

- Formation théorique, pratique et pédagogique des élèves.
- Suivi individualisé de l'élève.
- Gestion et administration de l'agence.
- Constitution et formalisation des demandes d'admission.

1.5.1.2. Une secrétaire administrative et suivi social.

Les responsabilités principales du responsable administratif sont :

- Accueil et aide personnalisés aux élèves.
- Gestion et suivi individualisés des élèves.
- Constitution et formalisation des demandes d'admission.
- Suivi de l'administratif global de l'auto-école.

1.5.2. Les moyens en matériel.

1.5.2.1. Les locaux.

Le local de l'auto-école est composé de deux parties principales :

- Un bureau regroupant les fonctions d'accueil, de gestion administrative et du secrétariat.
- Une salle de cours adaptée aux cours traditionnel, collectifs ou particuliers, ainsi qu'à l'apprentissage en autonomie (accès informatique en libre-service).

1.5.2.2. Des moyens informatiques adaptés.

L'agence est équipée de moyens informatiques adaptés aux missions qui lui sont confiées :

- Deux postes informatiques de suivi administratif et social : 1 poste « secrétariat » et 1 poste « enseignement ».
- Un poste dédié aux cours en salle (gestion des boîtiers de réponse, projection de cours, formation spécifique, ...).
- Cinq postes informatiques en libre accès pour permettre aux élèves coupés du monde numérique de travailler en autonomie.

1.5.2.2.1. Des programmes spécifiques et dématérialisés.

L'auto-école sociale utilise différents logiciels et outils spécifiques nécessaires à son activité :

ElgeaWeb : Gestion des élèves et de la comptabilité.

Easysysteme : Centralisation des différents progiciel auto-école.

Pass Rousseau : Pour les élèves, cours et tests en accès libre sur internet.

Easyevaluation : Evaluations théoriques des élèves.

Easytest : Suivi des élèves en salle.

Office 365 : Gestion des communications informatiques dans l'association.

Onedrive : Centralisation et dématérialisation des stockages des données.

Printel : Communication entre les auto-écoles et la préfecture.

ANTS : Communication entre l'auto-école, les élèves et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

SGS : Gestion des examens théoriques généraux (code).

1.5.2.2.2. Un accès informatique en libre-service.

Tous ces programmes sont dématérialisés, pour assurer une sauvegarde constante et permettre une utilisation et une gestion de n'importe quel endroit. De plus, chaque élève peut travailler de n'importe où (ordinateur personnel, smartphone, cybercafé, ...) grâce aux programmes utilisés. Pour cela chaque élève dispose d'un code d'accès personnel lui permettant ces connexions.

Toutes les informations concernant le travail des élèves sont traitées et analysées ultérieurement grâce aux fonctionnalités des programmes utilisés (horaires de connexion, amplitude de travail, résultats, évolution, ...).

Ces outils extrêmement précis et puissants nous permettent de mettre en place un suivi personnalisé afin de mettre les élèves face à leur propre travail, face à leur progression ou à leur manque de travail et d'assiduité.

2. IDENTIFICATION DE L'ACTION :

2.1. Intitulé de l'action : Auto-école Sociale FALEPA CORSICA.

L'objectif du projet est de proposer un parcours d'insertion basé sur l'apprentissage du code de la route et l'obtention du permis.

Cet apprentissage sera effectué dans le cadre d'un contrat de formation qui inclut les cours de code, les cours de conduite ainsi que les ateliers prescrits en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

2.2. Durée de l'action.

L'action n'a pas de durée définie. Elle s'inscrit dans un temps long et dans une démarche générale d'aide et de conseil à la mobilité.

2.3. Caractéristiques des publics concernés.

Les critères d'admission à l'AES sont :

- Être majeur.
- Être bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, CLD) et/ou jeune en difficulté, salarié en contrat d'insertion, personne isolée, AAH, TH (sous certaines conditions).
- Être accompagné dans un parcours d'insertion.
- S'engager à suivre la formation assidûment.
- Accepter le cas échéant des formations complémentaires.

Dans cette auto-école associative, les personnes bénéficient :

- d'un nombre de leçons plus important.
- de formations complémentaires indispensables compte tenu de leurs éventuels problèmes cognitifs pour une bonne insertion sociale et professionnelle.
- d'un suivi renforcé afin de mettre en place un parcours d'apprentissage adapté.

Au-delà de l'obtention du permis de conduire, cette action vise à l'acquisition d'un comportement de « Conducteur Citoyen » :

- Eco-conduite.
- Partage de l'espace routier.
- Choix d'une mobilité adaptée.
- Gestion du véhicule.
- Comportement responsable au volant.

3. BILAN DE L'ACTION :

3.1. Résultats bruts.

3.1.1. Détail des âges.

Inscrits courant 2021	Total	Hommes	Femmes
18-24 ans	15	7	8
25-59 ans	69	22	47
60 ans et plus	4	3	1
Total	88	32	56

3.1.2. Détail des genres.

Inscrits courant 2021	
Hommes	32
Femmes	56
Total	88

3.1.3. Détail des statuts.

	2017	2018	2019	2020	2021
RSA	11	19	20	20	29
API	0	0	0	0	0
AAH	8	13	16	11	16
ASS	1	1	0	0	0
Jeune	4	11	6	4	2
Demandeur d'emploi non imposable	1	1	1	0	1
Chômeur Longue Durée non imposable	0	0	0	2	0
Travailleur Handicapé non imposable	0	0	0	0	5
Invalidité	1	1	1	2	2
CDD moins de 6 mois	4	4	4	4	7
Faibles Ressources	7	13	16	13	26
Tout public	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	36	63	64	56	88

3.1.4. Détails des lieux d'habitation (politique de la ville).

	Hommes	Femmes	Total 2021	Rappel 2020	Rappel 2019
Jardins de l'empereur	4	1	5	4	2
Salines	2	7	9	6	7
Cannes	3	3	6	3	4
Saint Jean/Loretto	3	7	10	5	7
Octroi/Ste Lucie	3	0	3	2	6
Bodiccione/A Mandarina	0	6	6	2	4
Pietralba	1	6	7	6	7
Finosello	1	2	3	2	1
Vazziu	0	2	2	1	1
Mezzavia	0	2	2	0	0
Alzo di Leva	0	5	5	5	2
Centre-ville	6	5	11	9	12
Berthault-Résidence des îles	2	0	2	0	0
Aspretto	0	0	0	0	0
Pernicaggio/Caldanicia	0	4	4	1	0
Communes CAPA	7	6	13	10	11
Total	32	56	88	56	64

3.1.5. Détails des entrées-sorties.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de commission sur l'année	5	4	5	3	5
Personnes candidates sur l'année	36	26	20	12	44
Personnes refusées en commission	0	1	0	0	1
Personnes ajournées en commission	0	1	0	2	1
Personnes validées en commission	36	24	20	11	42
Nbres de personnes sorties de l'action	7	18	21	27	26
Suite à l'obtention du code	2	2	0	0	0
Suite à l'obtention du permis	1	8	2	9	11
Suite à remise en compétence	4	1	1	0	1
Par décision de la commission	2	6	14	14	12
Par décision de l'élève	0	1	3	4	2

Nombres de personnes inscrites au 31/12/2021	72
--	----

3.1.6. Détails des résultats au Code de la Route.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nbre d'exms théo. effectués	5	15	28	13	26	87
Elèves ayant passé le code	5	9	15	8	12	49
Elèves ayant obtenu le code	4	5	6	6	8	29

3.1.7. Détails des résultats au Permis de Conduire.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nbre d'exms prat. effectués	3	13	3	13	19	51
Elèves ayant passé le permis	2	9	3	9	11	34
Elèves ayant obtenu le permis	1	9	2	9	11	32

3.1.8. Détails des taux de réussite.

Rappel : Les taux de réussite (théorique et pratique) retenus en France pour comparer les auto-écoles sont définis sur la base du premier passage de chaque élève uniquement. Les examens des élèves récidiviste ne sont pas pris en compte dans le calcul.

	2017	2018	2019	2020	2021
% de réussite (exms théoriques)	80	66	23	66	33
% de réussite (exms pratiques)	50	50	50	75	63

3.1.9. Détails des formations « Remise en compétences »

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Elèves remis en compétences	1	0	5	1	1	8

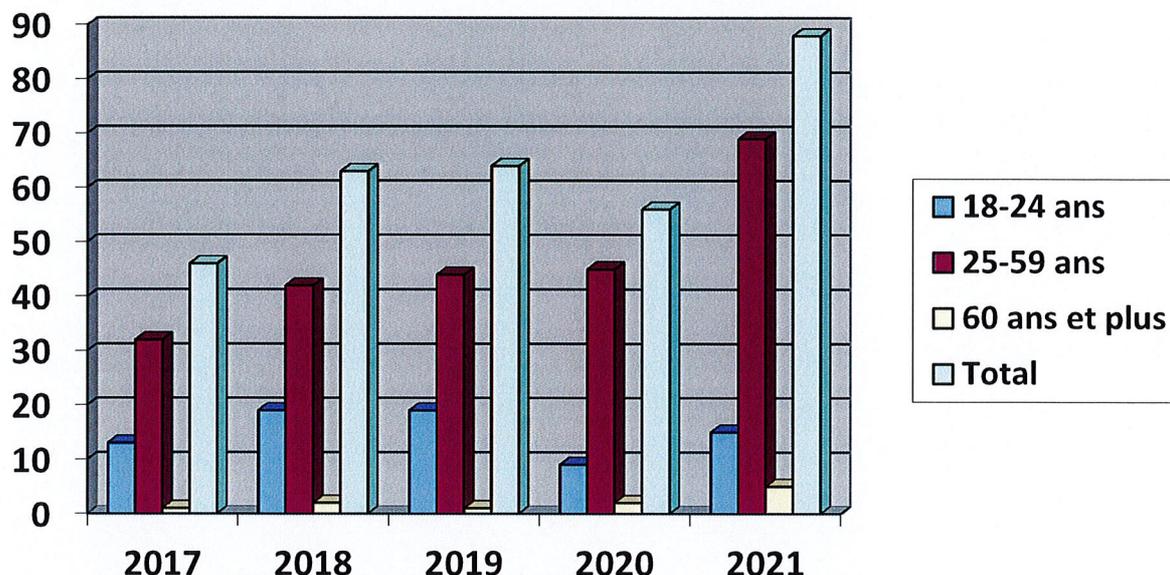
3.1.10. Aides financières accordées aux élèves

	2019		2020		2021	
	Nb d'aides	Montant	Nb d'aides	Montant	Nb d'aides	Montant
Collectivité de Corse (RSA)	8	2180	3	700	4	1085
Autres (Mission locale,...)	0	0	0	0	0	0
Total	8	2180	3	700	4	1085

3.2. Analyses et commentaires.

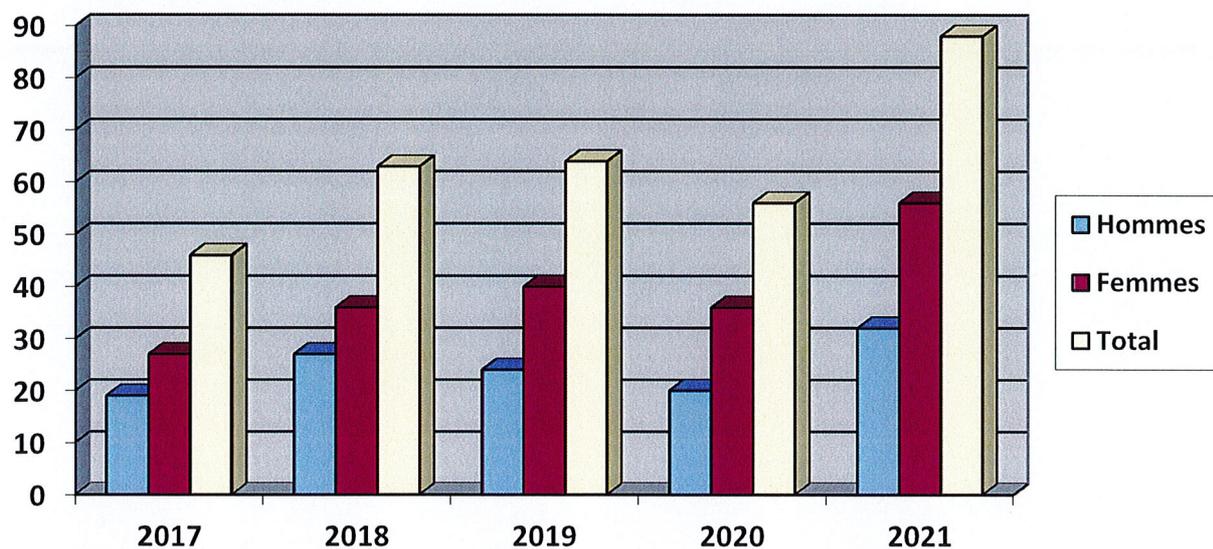
Après une année 2020 sous l'influence des confinements, 2021 a été partagé en deux périodes. Le premier semestre a vu une activité restreinte et concentrée sur les examens pratiques, les cours de code étant règlementairement interdits. Le deuxième quant à lui a été propice à un net rebond de l'activité global de l'AES aussi bien concernant le travail des élèves que le nombres de candidatures. Nous avons ainsi fait notre meilleure année sur les principaux indicateurs : Nombre d'inscriptions - 44 -, Nombre d'examens théoriques effectués - 26 - et réussis - 8 -, Nombre d'examens pratiques effectués - 19 - et réussis - 11 -.

3.2.1. Détail des âges.



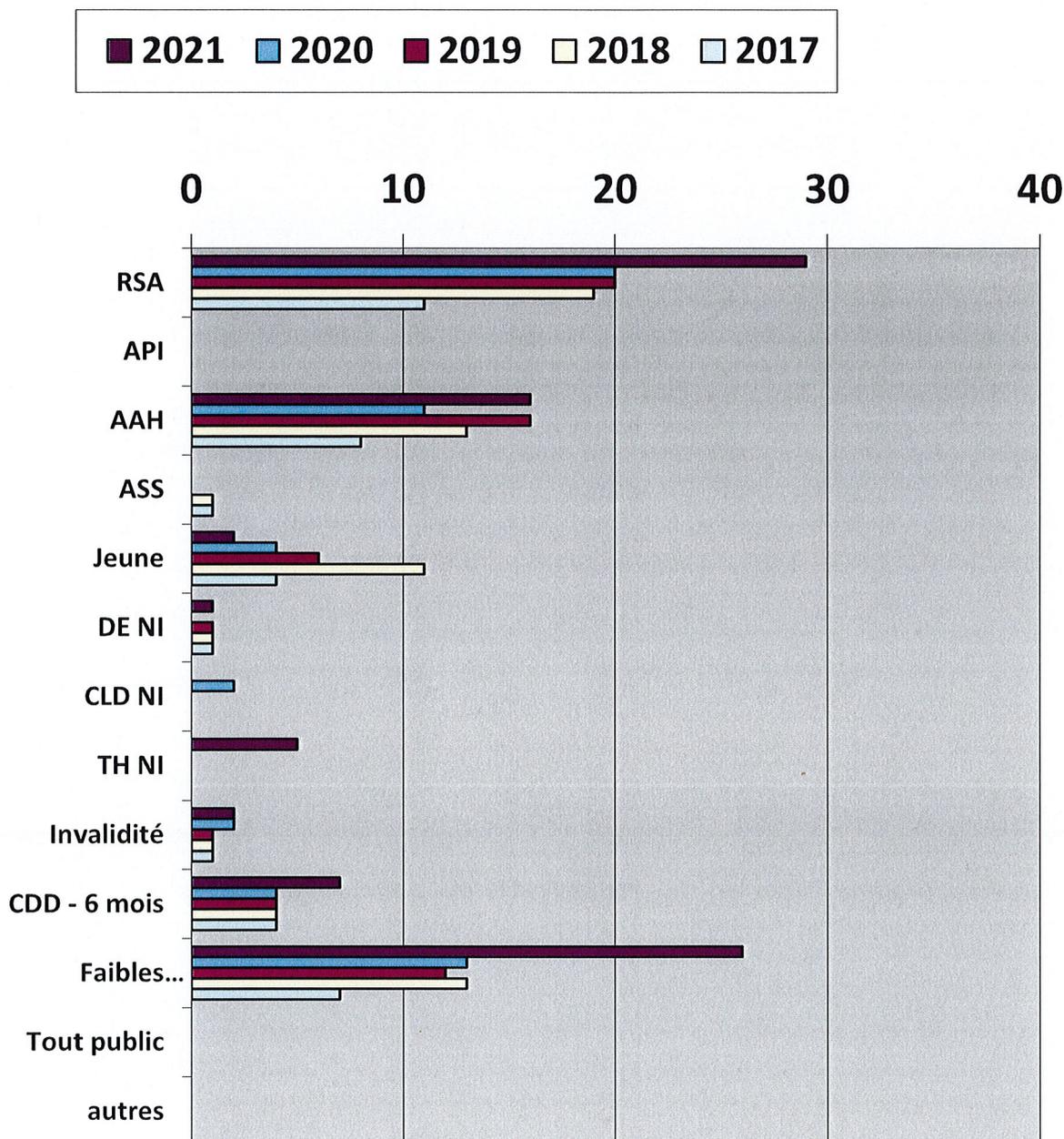
Nous avons quelques jeunes de moins de 25 ans, en partie en contrat d'insertion et qui passent le permis afin de faciliter leurs insertions professionnelles, mais la plus grosse partie de nos élèves est dans la tranche d'âge 25-59 ans.

3.2.2. Détail des genres.



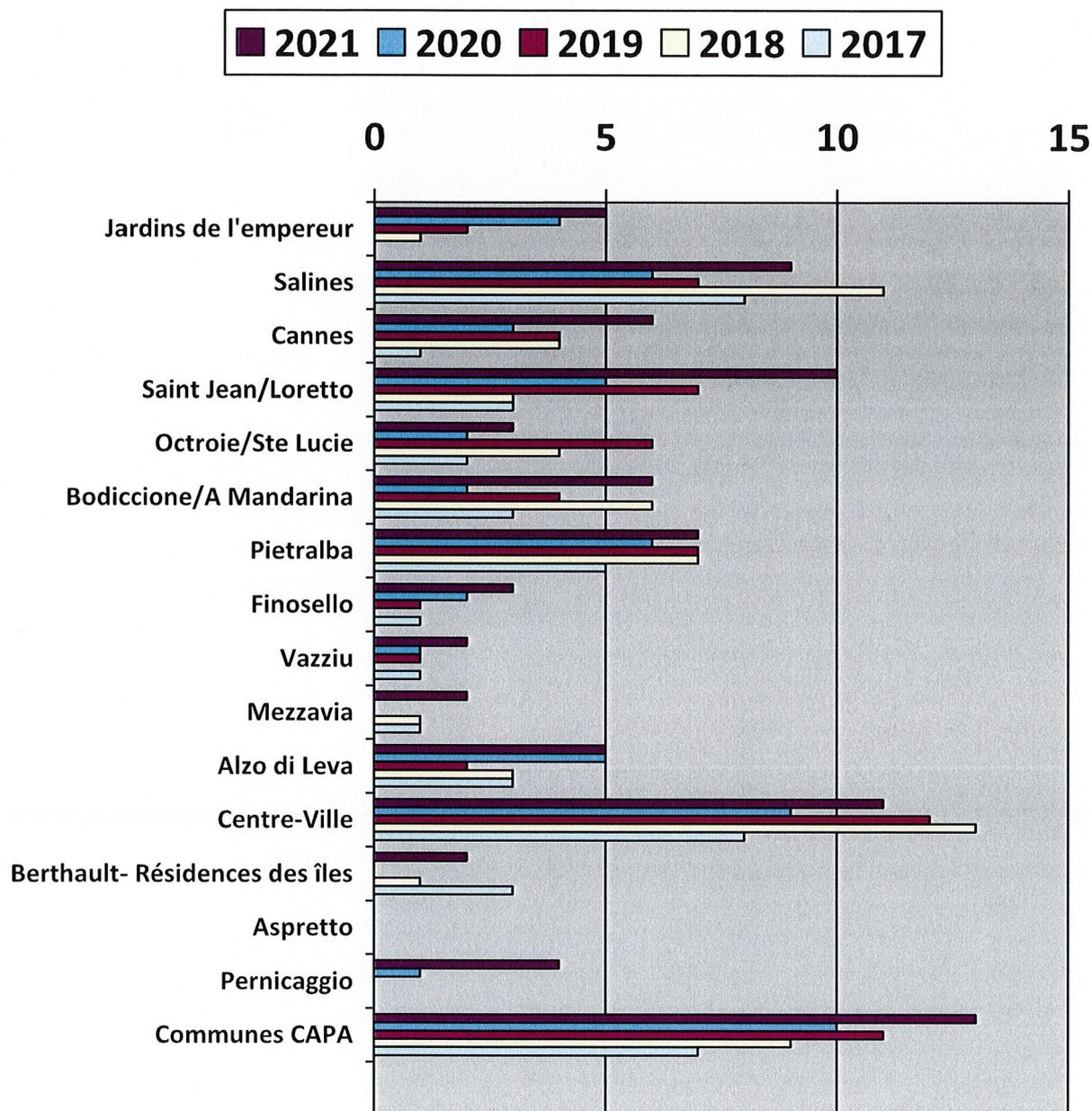
Nous constatons parmi les candidats inscrits que la majorité sont des femmes, généralement isolées, qui souhaitent passer le permis afin de faciliter leurs déplacements, pour se rendre au travail et pour transporter les enfants.

3.2.3. Détail des statuts.



En regardant ce tableau, nous constatons une nette augmentation des deux statuts principaux (RSA et Faibles ressources), la stabilité du nombre de AAH ainsi que la diminution régulière du nombre de Jeunes.

3.2.4. Détails des lieux d'habitation (politique de la ville).

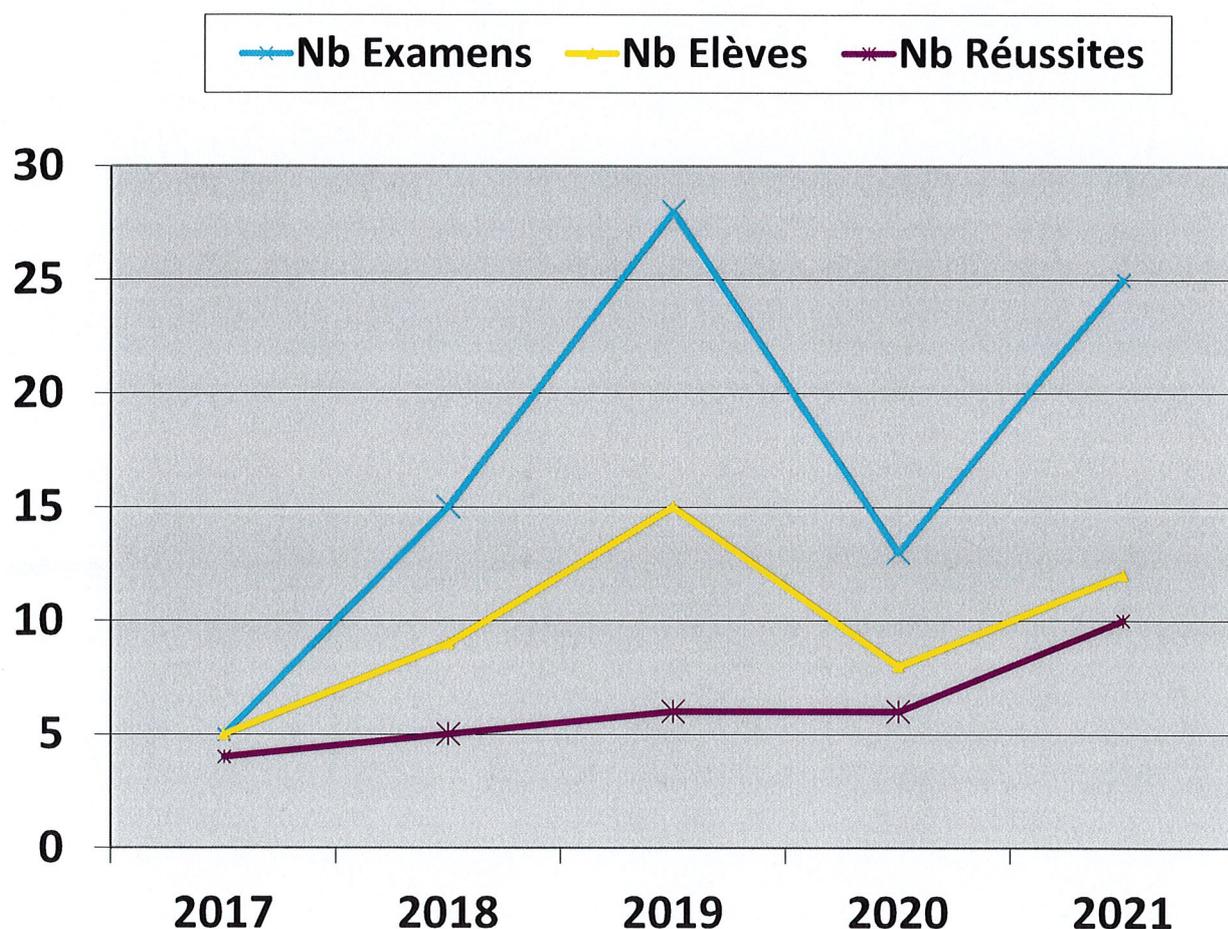


Nous espérons, par ces données, pouvoir vous donner un aperçu représentatif de nos élèves. Les quartiers représentés ci-dessus en majorité sont les communes annexes de la CAPA et le centre ville d'Ajaccio.

3.2.5. Détails des entrées-sorties.

Nous traitons des entrées et sorties permanentes, tout au long de l'année et nous avons compté, en 2021, au sein de l'action 88 personnes. Nous avons 56 déjà inscrits en 2020 et prolongés, 42 nouveaux candidats sont venus s'ajouter à la liste et 26 en sont sortis. Nous sommes donc passé de date à date de 56 élèves inscrit au 31/12/2020 à 72 élèves au 31/12/2021 (soit 28% d'augmentation). Cela montre que de plus en plus de partenaires font confiance à notre structure et s'inscrivent activement dans notre action.

3.2.6. Détails des résultats au Code de la Route.



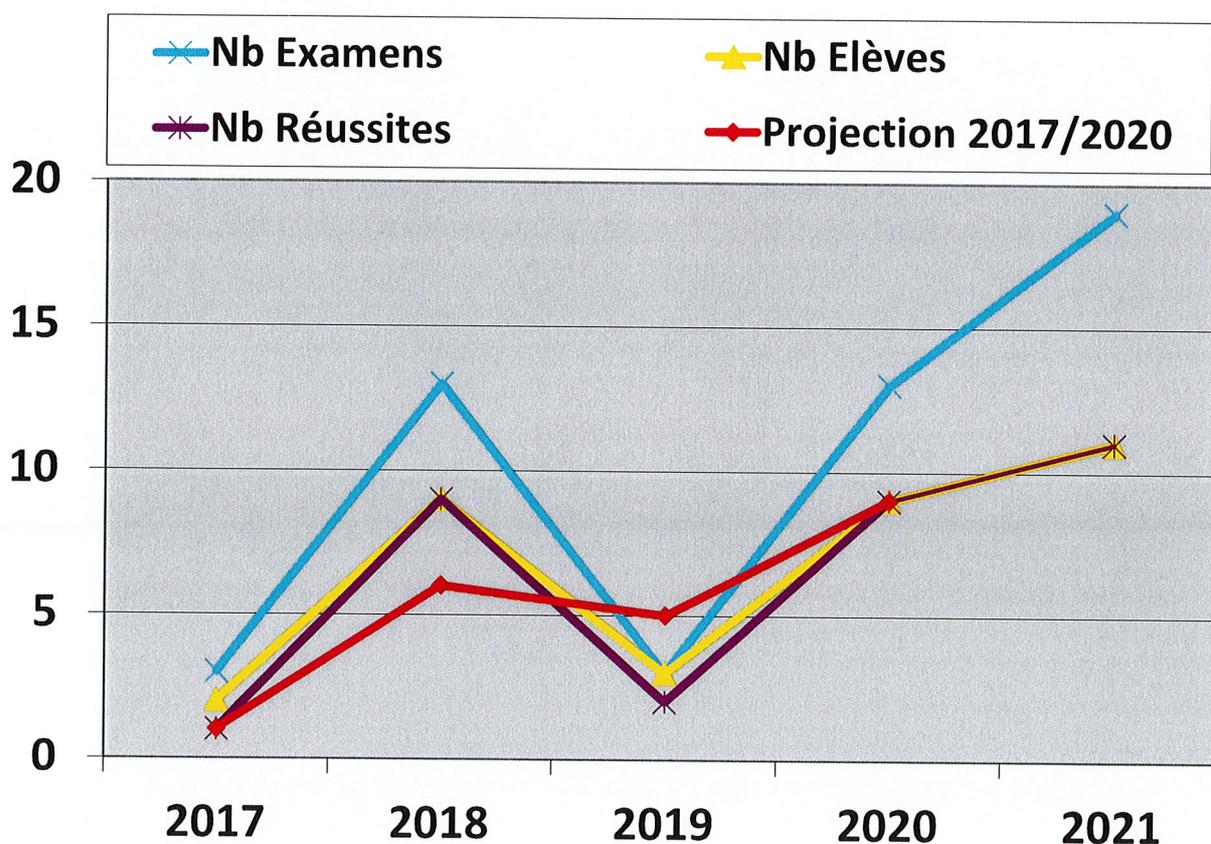
Eléments de contexte préliminaire à l'analyse des chiffres de réussite du code :

Depuis la privatisation des examens du code, tout élève peut passer un examen de code lorsqu'il le souhaite, autant de fois qu'il le souhaite, sans même nécessiter l'aval de son auto-école de référence. Dans ces conditions, certains de nos élèves passent le code sans même avoir travaillé sur nos applications informatiques dédiées et sans même avoir suivi le moindre cours en salle, et parfois sans même nous prévenir.

Ils restent quand-même administrativement liés à notre établissement et leurs tentatives de passage (généralement soldées par un échec) nous sont directement imputées. Ce fut le cas en 2019, où nous avons eu 4 élèves qui ont passé un total de 12 examens échoués. Nous n'avons recensé que quelques cas en 2020 et 2021, de manière non significative.

Lors de l'inscription des candidats, nous insistons sur le fait que nous sommes à disposition pour les aider dans leur formation, par le biais de cours de code en salle ou par la mise à disposition d'un ordinateur en salle pour ceux qui le souhaitent.

3.2.7. Détails des résultats au Permis de Conduire.



En 2018, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule à boîte automatique afin de mieux adapter nos formations aux difficultés particulières de nos élèves : stress, difficultés cognitives, difficultés linguistiques, mauvais positionnement dans l'espace... Cependant, les élèves ont la possibilité d'opter pour un permis en « boîte manuelle » en deux étapes ; après l'obtention du permis « boîte automatique » et un délai de 3 mois, une formation complémentaire permet la validation du permis B classique. Cette formation nécessite 7 heures de cours supplémentaires mais n'a pas besoin d'examen officiel de validation, la formation étant suffisante en soi (sous réserve de

l'accord de l'auto-école formatrice) Pour cela, nous avons mis en place un partenariat avec Guida Corsa.

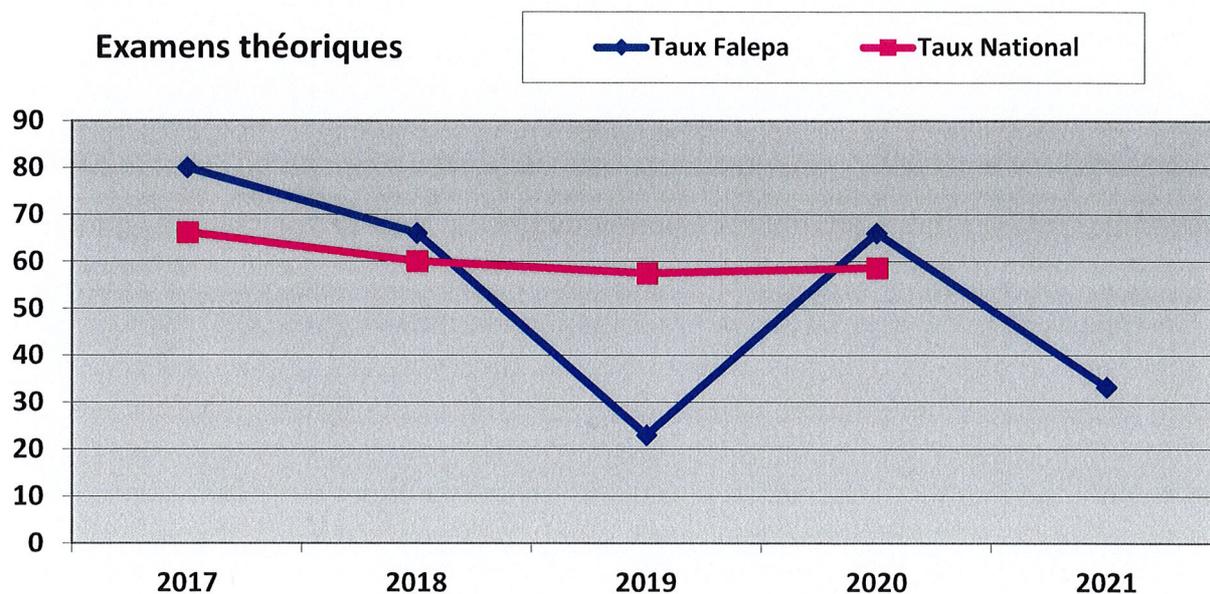
Cette orientation pédagogique explique le graphique ci-dessus. Plusieurs élèves, qui auraient dû passer leurs permis en 2019 dans un processus de formation normal, ont pu anticiper leurs examens à la suite de la simplification de la formation et donc ont pu passer leurs permis en 2018. En opposition, l'année 2019 a vu son nombre de passage diminué artificiellement. En pondérant les résultats avec les remarques précédentes, nous pouvons projeter le tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	Total
Elèves ayant obtenu le permis	1	9	2	9	21
Projection	1	6	5	9	21

Au niveau national, les statistiques précisent que le temps moyen de formation pour l'obtention du permis est de 34 heures en auto-école traditionnelle et de 96 heures en auto-école sociale. Il faut, en moyenne, entre 4 et 12 mois pour l'obtention du permis aux élèves les plus doués et entre 12 et 36 mois pour les élèves les moins à l'aise. Cette statistique est constante en auto-école sociale comme en auto-école traditionnelle.

En 2021, nous avons réussi à faire passer le permis à 11 élèves (contre 12 anticipés) sur 19 passages (contre 20 anticipés). 7 d'entre eux ont réussi l'examen au premier passage, ce qui nous donne un taux de réussite de 63%, contre un taux national de 61.2% en 2020.

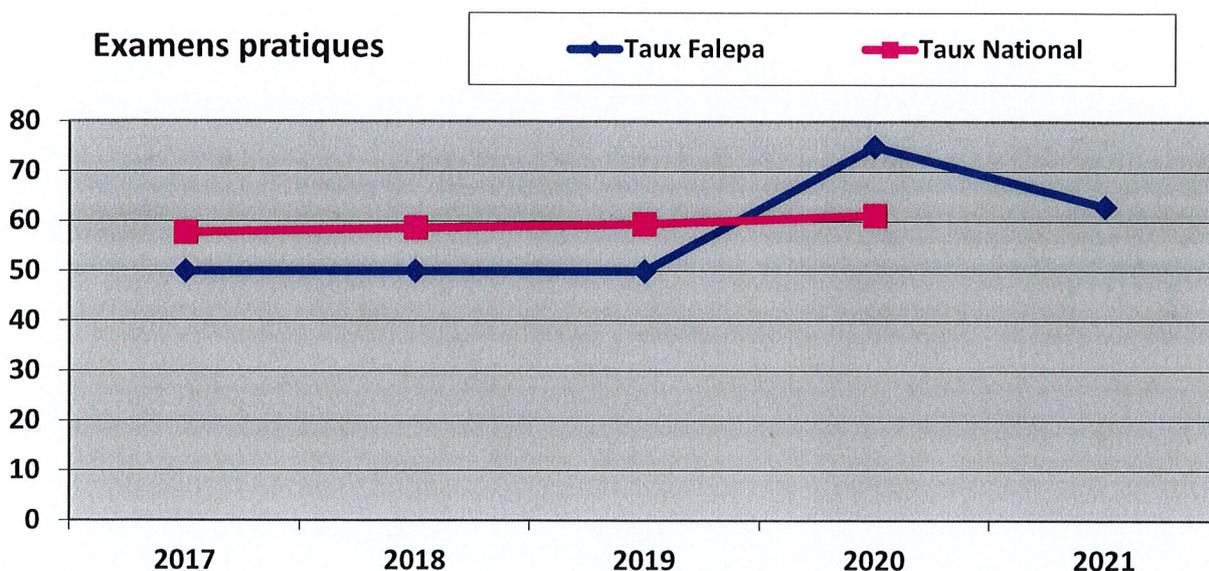
3.2.8. Des taux de réussite.



Depuis la privatisation des examens du code, tout élève peut passer un examen de code lorsqu'il le souhaite, autant de fois qu'il le souhaite, sans même nécessiter l'aval de son auto-école de référence. Dans ces conditions, certains de nos élèves passent le code sans même avoir travaillé sur nos applications informatiques dédiées et sans même avoir suivi le moindre cours en salle, et parfois sans même nous prévenir. Ils restent quand-même administrativement liés à notre établissement et leurs tentatives de passage (généralement soldées par un échec) nous sont directement imputées.

Cela a fortement impacté nos résultats en 2019 d'où un taux faible de 23%. En 2020, l'effet a été atténué par la pandémie, l'isolement des élèves et un meilleur encadrement des examens et cela nous a permis un très bon taux de 66%.

En 2021 et après le déconfinement, nous avons pu maîtriser cet effet indésirable. Le taux faible de 33.3% est majoritairement le reflet des difficultés inhérentes à nos élèves.



Les confinements et restrictions diverses ont eu un effet de sélection des élèves. Dans ces conditions défavorables, seuls les étudiants les plus autonomes et les plus efficaces ont pu réussir leurs formations dans des délais raisonnables. Cela a augmenté notre taux de réussite en 2020. En 2021, nos pédagogies adaptées et nos tarifs maîtrisés autorisant des formations plus longues nous permettent de maintenir un bon taux (63%)

3.2.9. Détails des formations « Remise en compétences ».

Il nous arrive d'avoir des élèves qui possèdent déjà le permis (généralement par conversion de permis étranger) mais qui n'ont jamais (ou très peu) conduit. En fonction de l'analyse de son dossier, nous intégrons ce type de profil dans l'auto-école et lui proposons des heures de conduite afin de reprendre confiance en soi, se remettre en compétence ou tout simplement apprendre à conduire. Ce sont quand même 8 personnes depuis le début de l'action qui ont pu s'insérer plus facilement dans leur environnement social et professionnel.

3.2.10. Aides financières accordées aux élèves

Nous travaillons en collaboration avec la Collectivité de Corse et la Mission Locale, qui fournissent régulièrement des aides aux élèves rencontrant des difficultés financières. Dès lors, en fonction de leur situation, les élèves peuvent faire une demande d'aide en présentant le devis de formation remis par l'auto-école. Ainsi, depuis le début de l'action, 26 personnes ont pu se faire aider pour financer leur permis, majoritairement grâce à la Collectivité de Corse (Pôle RSA).

4. CONCLUSION.

Tout d'abord, nous souhaitons vous rappeler la procédure d'inscription spécifique à l'auto-école sociale.

La formation proposée est un parcours d'insertion professionnelle basé sur l'apprentissage du code et de la conduite automobile en boîte automatique.

Plus largement, l'accès à la mobilité est un moyen privilégié de mobilisation, d'éducation, d'accompagnement dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Les candidats sont en majorité des personnes à faibles ressources, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficulté, salariés en contrat d'insertion, personne isolée, AAH, TH.

Un premier diagnostic est réalisé par le travailleur social ou par le conseiller de la structure afin de remplir le dossier de candidature de l'auto-école, complété par une série de justificatifs.

A la réception du dossier de candidature, notre pôle administratif examine ce dernier et convoque le candidat afin de collecter les informations nécessaires à l'évaluation de sa situation, sa motivation et afin de vérifier ses critères d'admission. Nous effectuons également un rapide calcul de sa situation financière (reste à vivre) et lui proposons une solution adaptée pour financer sa formation.

Durant cette phase, le candidat est convié à effectuer 2 tests d'évaluation. Un premier test psychotechnique sera réalisé sur notre logiciel de code et permettra de quantifier un certain nombre d'éléments, à savoir par exemple la réactivité, la compréhension des questions, la compréhension de la langue française, le positionnement dans l'espace, etc... Un deuxième test pratique sera réalisé en conduite réelle et permettra d'identifier les possibles difficultés susceptibles de compliquer la formation (Par exemple : problèmes de positionnement dans l'espace, stress importants, peurs et phobies, difficultés de compréhension, etc...).

A la suite de ces analyses, nous convoquons un comité de sélection avec les financeurs de l'action afin de valider les candidatures.

L'étape suivante consiste à recontacter le prescripteur et le candidat et faire part de la décision de la commission. Nous entrons alors dans la phase de signature du contrat d'engagement, l'explication détaillée du fonctionnement de l'auto-école et la fourniture du matériel didactique nécessaire pour commencer la formation (codes d'accès internet, cahier de cours et cahier d'exercices).

L'élève s'inscrit alors dans un processus de formation traditionnel, amélioré par nos services adaptés. En plus des prestations classiques d'une auto-école, nous apportons sur la formation théorique des temps de formation illimités, des cours individuels illimités, un accompagnement approfondi et l'accès à des formations spécifiques externalisés. Concernant la pratique, nos tarifs spécifiques permettent un coût de formation au permis maîtrisés et autorisent des formations plus longues sans risque d'abandon à la suite d'un manque de trésorerie.

De nombreux élèves bénéficient d'aide financières prenant en charge, partiellement ou en totalité, le coût de leur formation.

L'année 2021, entre déconfinement et rebond :

La pandémie de covid 19 a eu encore de nombreuses conséquences durant l'année 2021. Les procédures spécifiques d'hygiène appliquées au bureau (nettoyage régulier, vitre de séparation, jauge réduite) ainsi que dans la voiture (respect des gestes barrières, désinfection régulière, aération permanente) ont été appliquées durant toute l'année 2021 et sont encore en cours à ce jour.

Premier semestre 2021 :

Les contraintes règlementaires ont aussi interdit les leçons de code en salle jusqu'à la mi-mai 2021. Ainsi, nous avons pu nous concentrer sur les cours de conduite et assurer une activité constante et des résultats favorables lors des examens. Pendant cette période, les élèves autonomes (et donc ne nécessitant pas de cours en salle), grâce à leurs réussites aux examens théoriques, ont permis d'alimenter le flux de formation. En parallèle, les élèves en difficulté et qui nécessitent un accompagnement renforcé en présentiel n'ont pas pu poursuivre normalement leurs formations. Ce premier semestre a donc généré un goulot d'étranglement concernant les examens théoriques qui se libèrera durant la fin d'année.

Deuxième semestre 2021 :

Si le semestre précédant a été propice aux formations pratiques, le deuxième a vu de grands mouvements concernant les formations théoriques. La réouverture des cours en salles a entraîné des conséquences importantes. D'abord un certain nombre d'élèves en grande difficulté (Difficultés linguistiques, difficultés cognitives, non-accès aux outils informatiques, etc...), actif dans notre structure depuis longtemps mais infructueux en termes de réussite, ont pu durant le confinement investir du temps dans leurs apprentissage et aboutir finalement à l'obtention de leurs codes. Pour illustrer notre propos, nous mettrons en exemple la réussite de Mme J. (à la septième tentative) inscrite depuis mars 2017 et ayant nécessité près de 350 heures de code en salle. Ce type de cas est très impactant sur notre activité. En effet, si ces étudiants ont nécessité un gros volume de travail théorique, le travail pratique (conduite) est lui aussi très volumineux. Pour illustration, dans le cas de Mme J. une formation évaluée à plus de 350 heures de conduite -soit plus de 2 mois de travail équivalent temps plein- est en cours. Ces élèves s'ajoutent aux étudiants libérés du goulot d'étranglement du premier semestre et le tout génère une forte augmentation du nombre d'élève en formation active. Cet accroissement nous oblige à réduire les cours en individuel au profit des cours collectifs et des cours de conduite. Nous devons de même réguler le nombre de cours par élève par semaine. Il est à prévoir la nécessité d'augmenter les ressources en personnel pour faire face à ces résultats encourageants.

L'auto-école sociale Falepa Corsica se positionne comme une étape importante dans la réinsertion professionnelle et prend sa place plus largement dans l'environnement de l'accès à la mobilité. L'association facilite aussi l'accès à la voiture par l'intermédiaire de différents services dédiés. Nous assistons les élèves dans l'acquisition de leurs véhicules et grâce au garage associatif nous leur permettons d'entretenir ces derniers à moindre coûts. Nous avons aussi fait l'acquisition de 2 voitures en boîte automatique pour la location. Cela permet de faire le tampon entre l'obtention du permis et l'achat d'une voiture, évitant ainsi la perte de compétence. Cela permet aussi à certains élèves de s'insérer professionnellement dès l'obtention du permis et donc de consolider le budget nécessaire à l'achat d'un premier véhicule.

Les différents partenaires du bassin ajaccien s'inscrivent plus fortement dans nos actions. Le nombre d'inscrit est en augmentation constante ainsi que les demandes de candidature.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

UNION EUROPEENNE

FALEPA CORSICA

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Budget Fonctionnement - Recettes prévisionnelles

	RECUPERATION/RECYCLERIE	BATIMENT	AEN	GARAGE	AES	Prescious Plastique AJACCIO	Prescious Plastique BASTIA	TOTAL									TOTAL	
	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022		
60 ACHATS	Montant en Euros								RECETTES								Montant en Euros	
601 Achat de matières premières (carburant)	1 200	1 200	2 500	2 500	2 000	2 500	2 500	14 400										
602 Achat stockés (fournitures fonctionnement ateliers)	6 400	8 500	5 500	22 500	1 016	3 000	3 000	49 916	70 - VENTE DE PRODUITS FINIS									
604 Prestations de services			1 305			3 500	3 500	8 305	PRESTA.DE SERVICES - MARCHANDISES									
605 Achat matériel (petit équipement + fournitures administratives)	2 750	1 500	6 000	11 500	800	8 400	8 400	39 350		126 725	37 898	44 601	65 231	9 080	52 238	32 238	368 008	
606 Achats fournitures non stockés (eau/edf)	3 646	900	200	2 600	950	1 500	1 500	11 296										
Achats de marchandises																		
61 CHARGES EXTERNES									71 - PRODUCTION STOCKEES									
611 Sous traitante Générale					1 400			1 400	72 - PRODUCTION IMMOBILISEES									
612 Crédit-ball					5 600	13 440	13 440	32 480	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION									
613 Locations immobilières	35 400	4 800	8 000	18 000	6 000	20 000	20 000	112 200	Ville									
613 Locations mobilières																		
614 Charges locatives									Communauté de communes									
615 Entretien et Réparations	2 500	1 500	3 000	3 500	400	8 000	8 000	26 900										
616 Prime assurance	2 580	3 500	2 500	19 000	2 100	3 000	3 000	35 680										
								0										
617 Etudes et recherches								0										
618 Documentation générale et colloques	100			600				700										
62 AUTRES CHARGES EXTERNES																		
621 Personnel extérieur à l'entreprise		500						500	Collectivité Territoriale de la Corse	45 903	53 565	71 375	51 187	20 000	44 000	44 000	330 030	
622 Honoraires	6 570	4 570	4 570	4 570	4 570	4 570	4 570	33 990	Participation renforcement fonction support coordinateur et	2 000	2 000	2 000	2 000		2 000	2 000	12 000	
Presta. formation/tuturat personnel insertion		4 566						4 566										
623 Publications				500	300	1 000	1 000	2 800										
624 Transport et déplacement	720	500	2 000	2 000	400	1 500	1 500	8 620	CDC									
625 Voyages, mission et réceptions			1 200	1 560	600	1 200	1 200	5 760										
626 Frais télécom et postaux	2 576	900	550	4 500	1 400	1 500	1 500	12 926										
627 Service bancaire	400	400	462	800	300	800	800	3 962										
628 Divers (synesi + cress)	126	126	126	126	126	126	126	882	Etat	ASP Ouvrier ACI	125 890	78 560	84 386	73 254		73 835	73 835	569 760
63 IMPÔTS ET TAXES SUR SALAIRE										ASP Ouvrier ACI RS	23 296	40 770	34 944	17 472		17 991	17 991	152 464
631 Taxe sur salaires	940	719	1 028	680	509	680	680	5 236										
633 Verse. Formation, transport (uniformation)	1 725	1 941	1 673	1 826	728	3 834	3 834	15 516										
635 Impôts directe, indirectes et droits	311	311	311	311	311	311	311	2 177										
64 SALAIRES ET CHARGES																		
Direction	12 987	14 603	10 423	22 360	18 054	9 000	9 000	96 427	CONTRAT DE VILLE - DDSPP AJACCIO	11 000	10 000		6 000	6 000	15 000		48 000	
Nombre ETP	0,1	0,1	0,1	0,2851	0,2302	0,1	0,1	1,0	Participation renforcement fonction support coordinateur et fonction RH	2 500	2 500		2 500		2 500		10 000	
									CONTRAT DE VILLE - CAPA	4 000	6 000				20 000		30 000	
Gestion secrétariat FES et Association	6 984	5 238	5 238	17 460		7 060	7 060	49 040	Participation renforcement fonction support coordinateur et fonction RH	2 500	2 500		2 500		2 500		10 000	
Nombre ETP	0,080	0,075	0,080	0,6050		0,080	0,080	1,00	Cotisations				1 000	800			1 800	
Gestion secrétariat garage valerie hervault				33 000				33 000										
Nombre ETP				1				1	Service environnement et déchets de la CAPA						20 000		20 000	
Accompagnement social-emploi-formation	9 719	9 719	9 668	9 769				38 875										
Nombre ETP	0,250	0,250	0,249	0,2513				1	Modulation	5 000	5 000	5 000	5 000		2 000	1 000	23 000	
Accompagnement social-emploi-formation						9 790	9 790	19 580										
Nombre ETP						0,50	0,50	1	CONTRAT DE VILLE - DDSPP BASTIA								40 000	
									CONTRAT DE VILLE - CAB								20 000	
Encadrement technique	38 442	39 000	40 655	37 888	42 473	37 888	37 888	274 234	CONTRAT DE VILLE - MAIRIE								25 000	
Nombre ETP	1	0,80	1	0,80	1	1	1	6,60										
Encadrement technique menuiserie	30 000							30 000	Service déchets de la CAB									
Nombre ETP	1							1										
Assistante technique Recyclerie	20 000							20 000										
Nombre ETP	0,80							0,80										
Sécrétariat AES					33 000			33 000	FSE				98 003	89 000				187 003
Nombre ETP					1			1										
Personnel en insertion	149 476	119 500	119 519	91 634		92 760	92 760	665 649										
Nombre ETP	7,43	5,94	5,94	4,46		4,46	4,46	33										
Coordinateur de chantier global	8 000	8 000	8 000	8 000		8 000	8 000	48 000										
Nombre ETP	0,250	0,250	0,250	0,250		0,250	0,250	1	Fond propre	9 000	9 000	9 000	9 000	5 000	9 000	5 000	55 000	
									Coordinateur de chantier global									
Fonction RH, Paye, Formation, GPEC, Procédure, Certification	8 000	8 000	8 000	8 000		8 000	8 000	48 000	Fonction RH, Paye, Formation, GPEC, Procédure, Certification									
Nombre ETP	0,250	0,250	0,250	0,250		0,250	0,250	1										
Mutuelle obligatoire	2 569	2 569	2 569	2 569	2 569	1 704	1 704	16 253	Autres									
Autres frais (Médecine du travail + CE)	3 692	3 630	3 508	3 693	2 403	2 000	2 000	21 126	Fondation									
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE									
CHARGES FINANCIÈRES									76 - PRODUITS FINANCIERS									
CHARGES EXCEPTIONNELLES									77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS									
DOT. AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, ENGAGEMENTS		900	2 800	1 700	1 871	6 000	6 000	19 271	78 - REP. AMORTISSEMENTS. PROVISIONS									
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES									79 - TRANSFERT DE CHARGES									
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	357 814	247 793	251 306	333 147	129 880	261 064	261 064	1 842 065	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	357 814	247 793	251 306	333 147	129 880	261 064	261 064	1 842 065	
Résultat (Bénéfice)									Résultat (perte)									
TOTAL CHARGES	357 814	247 793	251 306	333 147	129 880	261 064	261 064	1 842 065	TOTAL PRODUITS	357 814	247 793	251 306	333 147	129 880	261 064	261 064	1 842 065	
									87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
									Bénévolat									
									Mise à disposition de Biens (locaux...)									
									Mise à disposition de personnel									
									Dons en nature									
TOTAL DES CHARGES	357 814	247 793	251 306	333 147	129 880	261 064	261 064	1 842 065	TOTAL DES PRODUITS	357 814	247 793	251 306	333 147	129 880	261 064	261 064	1 842 065	

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION
SUD CORSE INSERTION
(Auto-école sociale)

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part

Et

L'Association SUD CORSE INSERTION

dont le siège social est situé rue Pierre ANDREANI - RN 198
20137 PORTIVECHJU

Représentée par sa directrice Mme Virginie PEREZ

SIRET : 520 152 257 00017

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

- Vu le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 22/ CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022,

ARTICLE - 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'auto-école sociale portée par l'association Sud Corse Insertion en application de la délibération n° 22/ CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022.

ARTICLE - 2 Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE - 3 Modalités d'exécution

L'association s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la mise en œuvre de l'activité d'auto-école sociale.

L'activité de l'auto-école sociale vise à favoriser les conditions de réussite à l'examen du permis de conduire par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au niveau de qualification des stagiaires.

L'action est ouverte aux bénéficiaires des minima sociaux. L'association s'engage à réserver **au minimum 7 places aux bénéficiaires du RSA** ou aux personnes orientées par les services de l'action sociale de la Collectivité de Corse.

Elle est réalisée sur la région Sud Corse.

La prescription devra être validée par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Direction de l'Insertion et du Logement de la Collectivité de Corse.

Article 4 - Obligations diverses mises à la charge de la structure

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'association SUD CORSE INSERTION s'engage à communiquer à la Direction de l'Insertion et du Logement - Service Insertion Professionnelle - de la Collectivité de Corse, un état nominatif et mensuel des entrées et mouvements intervenus.

ARTICLE - 5 Modalités financières

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3 de la présente convention fait l'objet d'un financement de **20 000 €**.

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1
 - Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse en 3 exemplaires.

5.3 - Réfactions

Une réfaction de 10 % sur le versement de la dotation sera opérée si l'objectif d'activité défini à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme 5122 fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	SUD CORSE INSERTION
Agence bancaire	CAISSE D'EPARGNE Provence Alpes Corse
N° de compte	08010019015
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	18

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - Obligation de discrétion

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du

rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention.

Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - Publicité

Toute action de communication (écrite ou audiovisuelle) devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia

Fait à AIACCIU, le

**La directrice de l'association
Sud Corse Insertion**
(cachet et signature obligatoires)

Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI

Sud Corse Insertion

Rapport d'activité 2021



INDEX

L'ASSOCIATION	3
ATELIER MOBILITE INSERTION	8
DINÒ	13
AUTO-ECOLE ASSOCIATIVE	18
FORMATION PÔLE EMPLOI	22
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION	26
MICROCREDIT PERSONNEL POUR L'EMPLOI	29

L'ASSOCIATION Sud Corse Insertion

Nom de l'organisme : SUD CORSE INSERTION

Président : Gilles GIOVANNANGELI

Adresse : Rue Pierre Andreani – RN 198 – 20137 Porto-Vecchio

Téléphone : 04 95 50 07 47

e-mail : virginiejacques.sci@gmail.com **internet :** www.sudcorseinsertion.com

Statut de l'Organisme : Association Loi 1901

Activité : Association loi 1901 **Code APE :** 9499Z

Numéro de Siret : 520 152 257 00025

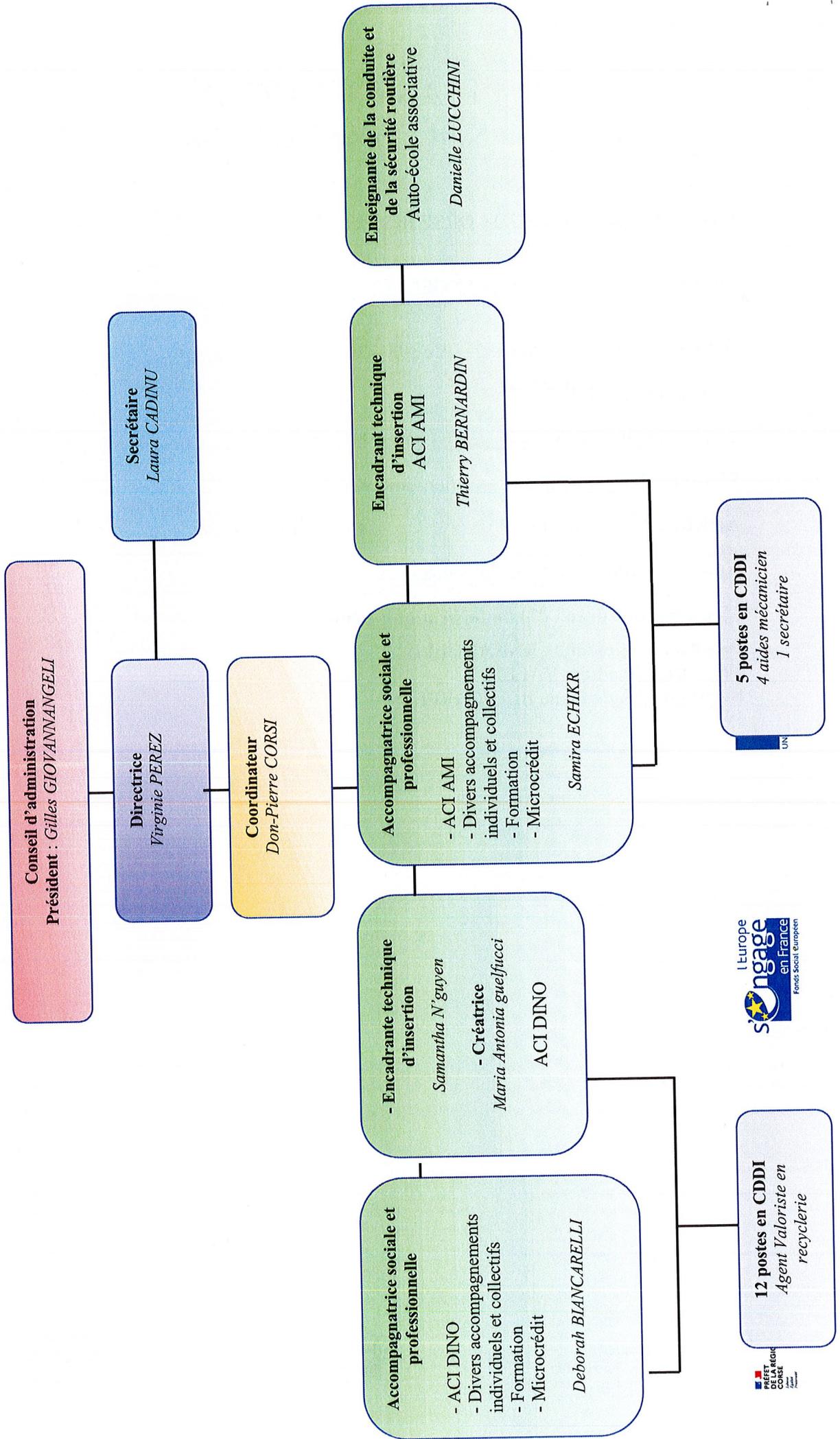
Membres du Conseil d'Administration : Bénévoles

Président : Gilles GIOVANNANGELI

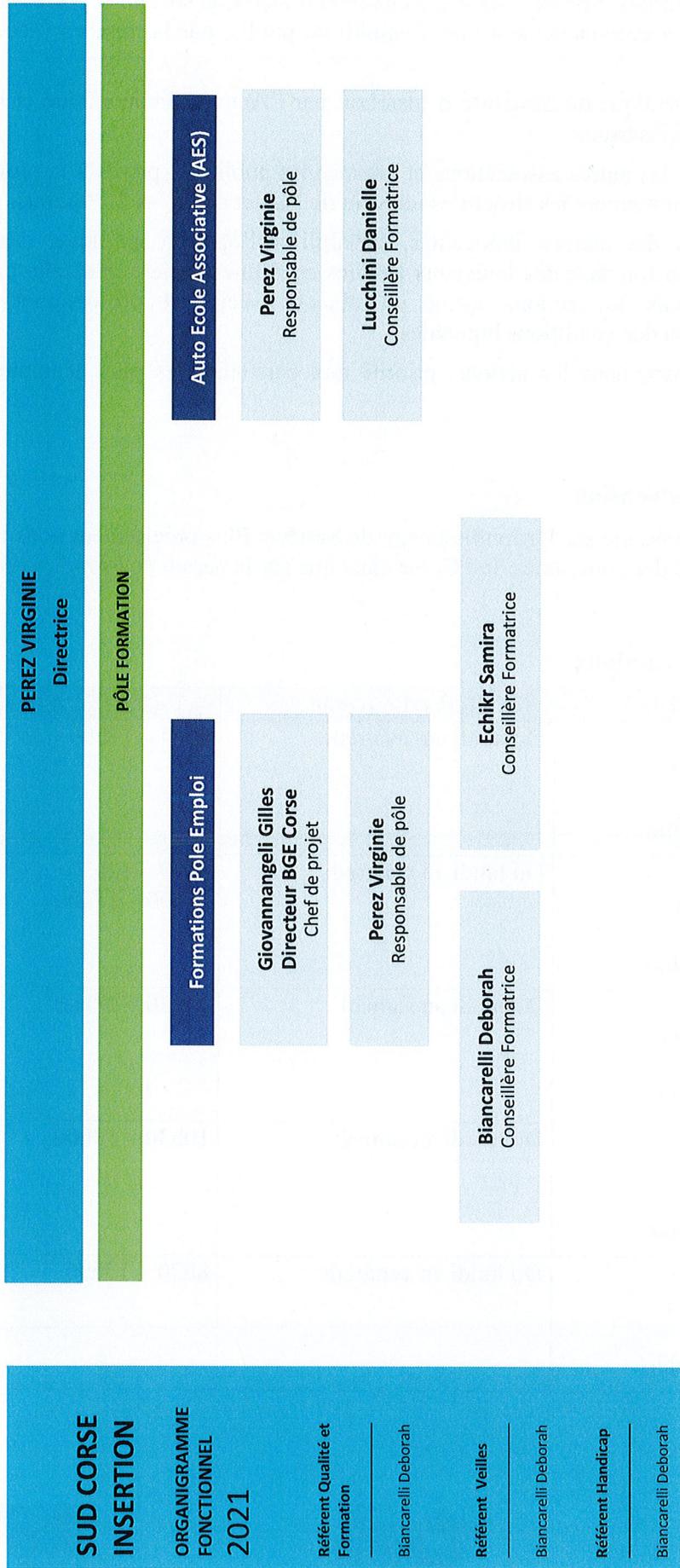
Trésorière : Sandrine VALLI

Secrétaire : Marie Paule BIANCARELLI

Organigramme Sud Corse Insertion



Organigramme Formation



Vocation et objectif

- 1- Contribuer à la satisfaction des besoins en matière d'insertion sociale et professionnelle, de formation, d'accompagnement vers l'emploi du public, par la mise en place d'actions spécifiques,
- 2- Être porteuse juridique de Structure d'Insertion par l'Activité Économique et notamment de chantier d'insertion,
- 3- Collaborer avec les autres associations et organismes publics et privés à la promotion des idées et à l'innovation des structures relevant de l'objet des 1^{er} et 2^{ème} points,
- 4- S'orienter vers des actions innovantes, sensibiliser l'opinion publique, dans l'intérêt collectif et en fonction des nouveaux besoins et, d'une manière générale, participer et s'investir dans les actions ayant un objectif social et professionnel visant à l'amélioration des conditions humaines,
- 5- Accorder toujours, dans les actions, priorité aux personnes les plus démunies de notre société.

Territoire d'intervention

L'association est présente sur l'arrondissement de Sartène. Plus précisément nous intervenons sur la communauté des communes Sud Corse ainsi que sur le bassin de Propriano/Sartène.

Organisation des actions

Siège et Actions	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège Rue Pierre Andreani RN 198 20 137 Porto-Vecchio	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h00
ACI Mobilité ZA Capo di Padula Les Eucalyptus 20 137 Porto-Vecchio	Du lundi au vendredi	8h30 – 12h30 14h00 – 17h00
ACI Dinò Rue Pierre Andreani RN 198 20 137 Porto-Vecchio	Du lundi au samedi	10h30 – 18h00
ACI Dinò <i>Upcycling</i> Centre ville 20 137 Porto-Vecchio	Du mardi au samedi	10h30 – 18h00
AES Rue Pierre Andreani RN 198 20 137 Porto-Vecchio	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h00

Le public accueilli

- Bénéficiaire du RSA
- Jeunes (16-25 ans)
- Travailleurs handicapés et/ou bénéficiaire de l'AAH, pension d'invalidité
- Demandeurs d'Emploi Longue Durée
- Femmes isolées
- Personnes souffrant d'addiction
- Personnes issues de l'immigration
- Personnes sorties de détention
- Toutes personnes en situation d'insertion professionnelle et/ou sociale

Notre réseau de partenaires

Nous disposons d'un réseau de partenaires fort sur l'Extrême Sud. Ce réseau est constitué des différents acteurs de l'emploi, de la formation, du social et de la santé.

Acteurs de l'emploi et de l'insertion : Pôle Emploi, Communauté des communes Sud Corse (dispositif DLIE), Collectivité de Corse, Mission Locale Sud Corse, Cap Emploi-A Murza, Boutique de Gestion Ile Conseil.

Acteurs de la formation : ID Formation, AFPA, GRETA, CFA, les chambres consulaires.

Acteurs du social : Collectivité de Corse, Falep logement, ISATIS, le GEM.

Acteurs de la santé : CMP Adulte, ISATIS.

L'Atelier Mobilité Insertion est adhérent au réseau « *Chantier École* », réseau national d'appui aux acteurs des ACI ainsi qu'au réseau Mob'In Corsica

Plus largement, Sud Corse Insertion est adhérente à la CRESS Corsica (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire).

Chantier d'insertion Atelier Mobilité Insertion



Contexte

Utilité

Le Chantier d'insertion AMI permet à des personnes en mal d'insertion professionnelle de se former à la mécanique dans de bonnes conditions tout en répondant à un besoin réel sur le Sud Corse.

Se déplacer sur le territoire Sud Corse, impose souvent, par manque de transports en commun, un véhicule personnel.

On remarque que l'état de certaines voitures, en raison du manque de moyens de leurs propriétaires, laisse souvent à désirer. Ce sont donc les voitures de personnes, elles-mêmes exclues des circuits classiques de réparation, qui servent comme supports pédagogiques dans le cadre du chantier.

Le chantier d'insertion mobilité a une double utilité sociale :

1/ l'embauche de 5 salariés rencontrant des difficultés insertionnelles d'ordre divers, sociales et/ou professionnelles. L'ACI propose une mise en situation professionnelle avec pour objectif une remobilisation ou redynamisation de la personne.

2/ proposition de prestations de service pour un public bénéficiaires des minima sociaux

Qui peut être salarié d'un chantier d'insertion ?

Il s'adresse aux personnes répondant aux critères de l'Insertion par l'Activité Économique telles qu'être en difficultés d'insertion, demandeur d'emploi longue durée, faible qualification, sans expérience professionnelle. Ces personnes doivent obligatoirement être inscrits au Pôle Emploi et se voir délivrer un agrément.

Pôle Emploi est l'entité qui gère la mise en relation entre les personnes présentant les caractéristiques d'embauche de l'IAE & l'ACI.

Des comités dit de sélection sont organisés par Pôle Emploi où sont présents tous les ACI du bassin. Les demandeurs d'emploi sont reçus, les différents ACI sont présentés et chaque DE se positionne sur l'ACI pour lequel il a le plus d'appétence. Suite à cela, il est ainsi constitué

une liste de réserve qui nous permet de recruter dans les meilleures conditions de temps.
Lors de ces comités sont présents : les ACI, la DIRECCTE, la Collectivité de Corse et le Pôle Emploi.

Par ailleurs, les mêmes publics, s'inscrivant dans une démarche de recherche ou de maintien dans l'emploi par l'autonomie et la mobilité peuvent avoir accès aux prestations du chantier.

Une réelle situation de travail sous contrat aidé

Les personnes en chantier d'insertion bénéficient de l'acquisition de savoir-faire et de savoir être dans une réelle situation de travail en étant titulaires d'un contrat de travail pour le temps du chantier ou pour le temps nécessaire à leur parcours d'insertion. Ce contrat de travail est un contrat à durée déterminée d'Insertion (CDDI).

Un des objectifs du chantier est une remobilisation par la mise en situation de travail et, en parallèle, un accompagnement pédagogique personnalisé (acquisition de savoir-faire, savoir être, émergence d'un projet professionnel). Il a donc pour fonction de permettre à 5 salariés d'intégrer un cadre de travail et ainsi d'acquérir des nouvelles compétences. Il s'agit d'organiser au mieux la situation de travail pour permettre à chacun de développer ses capacités, de faire émerger de nouvelles compétences, de favoriser l'expression d'une demande permettant d'enclencher un processus d'insertion, de faciliter les liens avec les autres professionnels susceptibles d'apporter une réponse aux questions des salariés en insertion.

Les bénéficiaires des prestations mobilité

Être bénéficiaire des prestations mobilité de l'ACI AMI

Les personnes inscrites dans un parcours IAE, nous sont orientées via une fiche navette (outil Sud Corse Insertion) par nos partenaires. Ainsi les démarches de mobilité réalisées par ces personnes en vue d'une insertion sociale et/ ou professionnelle sont notifiées dans leur parcours.

Ainsi, l'Atelier Mobilité Insertion permet donc **l'accès à la mobilité** par la mise en œuvre de prestation de services, de location de véhicules et de petites réparations et une mise en situation professionnelle autour de la mécanique. On retrouve donc la notion d'utilité sociale.

Prestations du garage

Atelier de petites réparations : petites réparations et mécanique courante des véhicules sur des véhicules de personnes en insertion sociale et professionnelle (orienté en amont par un prescripteur)

Une mise à disposition de véhicule : location de voiture, scooter et vélos (électriques ou non) réglementée dans le temps, ayant pour objet l'accès, le maintien ou la recherche d'emploi. Les utilisateurs orientés par un prescripteur doivent s'inscrire dans une démarche d'accès à l'autonomie en matière de mobilité.

Entretien des voitures : prestation de nettoyage intérieur et/ou extérieur de voitures.

Une nouvelle clientèle

Depuis 2015, les prestations mécaniques du garage sont proposées à tous. Cette ouverture au grand public (nouvelle clientèle) a été pensée pour 2 raisons : donner davantage d'activité aux salariés en insertion afin de se rapprocher au plus près d'une réalité du marché de travail dans une entreprise dite non adaptée ; augmenter nos ventes.

Nous avons ainsi mis en place une double tarification : public parcours IAE – public hors IAE
Cette nouvelle clientèle se présente au garage sans l'orientation d'un partenaire. Nous sommes ici dans une prestation marchande avec une visée sociale.

Les Moyens humains et matériels dédiés à cette activité

Moyens humains

Dans le cadre de cette activité, Sud Corse Insertion met à disposition 3 salariés en CDI (temps partiel et complet sur cette activité) et 5 postes en CDDI.

-> **1 Encadrant Technique d'Insertion** (temps complet sur l'AMI), qui a en charge le fonctionnement quotidien du garage, de la bonne réalisation des prestations de service que nous proposons ainsi que l'encadrement des 5 salariés en CDDI.

-> **1 Accompagnateur Social et Professionnel** (temps partiel sur l'AMI) qui a en charge le suivi, l'accompagnement des 5 salariés en CDI dans le cadre de leurs démarches sociales et professionnelles.

-> **1 Chargé de communication** (temps partiel sur l'AMI) qui permet de promouvoir nos services et l'importance pour tout un chacun de réaliser un geste solidaire en devant client de notre garage social

-> **1 Directrice** (temps partiel sur l'AMI) qui a en charge la gestion financière, budgétaire, ressources humaines.

-> **5 postes d'Agents polyvalents** en insertion : 4 postes en qualité d'aides mécanicien et 1 poste de secrétaire. Ces 5 postes sont des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (temps partiel de 26h hebdo / CDDI) d'une durée de 6 mois et renouvelable jusqu'à 24 mois. Les personnes bénéficiant de ce type de contrat sont des personnes très éloignées et de l'emploi avec diverses difficultés se trouvant être un frein à leur recherche d'emploi pérenne. Parmi ces 5 postes, 3 sont dédiés aux personnes bénéficiaires du RSA : 2 postes d'aides mécanicien ainsi que le poste de secrétaire.

Moyens matériels

Pour une parfaite mise en œuvre de l'action « Atelier Mobilité Insertion », Sud Corse Insertion possède :

- un agrément *Atelier Chantier d'Insertion* délivré par la DIRECCTE de Corse (unité territoriale Corse du Sud) tous les ans sur dépôt de dossier de demande.
- location d'un garage automobile.
- un parc de véhicules 2 et 4 roues destinés à la location
- tous les outils et appareillages nécessaires à nos prestations mécaniques et entretien
- les appareils utiles au secrétariat tels qu'ordinateur, téléphone fixe et portable, imprimante.

Le bilan d'activité 2021

Nombre de salariés et les sorties (tous public)

14 personnes ont été salariées de l'ACI AMI (7 femmes et 7 hommes)

-> 5 salariés dont les CDDI ont été signés en 2019 ou 2020

-> 9 salariés entrés en 2021

Sorties au 31/12/2021 :

8 personnes étaient sorties de cet ACI dont

- 1 CDI
- 6 fins de CDDI
- 1 fin période d'essai : autre projet professionnel

PMSMP au 31/012/2021 :

6 salariés ont suivi une période d'immersion en entreprise afin de découvrir un métier

Nombre de salariés (bRSA uniquement) et les sorties

7 personnes bRSA ont été salariées de l'ACI AMI (5 femmes et 2 hommes)

-> 1 salarié dont le CDDI a été signé en 2020

-> 6 salariés entrés en 2021

Sorties au 31/12/2021 :

3 personnes étaient sorties de cet ACI dont

- 1 CDI
- 2 fins de CDDI

PMSMP au 31/012/2021 :

2 salariés ont suivi une période d'immersion en entreprise afin de découvrir un métier.

Répartition par typologie au 31/12/21

		NOMBRE DE SALARIES	DONT SORTIES
AGE	< 25 ans	1	1
	25 – 45 ans	5 <i>dont 4 bRSA</i>	3 <i>dont 2 bRSA</i>
	> 45 ans	8 <i>dont 3 bRSA</i>	4 <i>dont 1 bRSA</i>
GENRE	Femme	7 <i>dont 5 bRSA</i>	4 <i>dont 2 bRSA</i>
	Homme	7 <i>dont 2 bRSA</i>	4 <i>dont 1 bRSA</i>
TOTAL		14 <i>Dont 7 bRSA</i>	8 <i>Dont 3 bRSA</i>

Répartition par statut & âge

Autres informations

Tour de Corse historique

Nous participons au Tour de Corse historique automobile depuis 2015 (arrêt d'une année en 2018) en réalisant l'assistance mécanique de 1 ou 2 véhicules appartenant à l'association *Handi Rally Passion*. En 2021, nous avons également permis à nos salariés en CDDI (2 chantiers confondus) de faire toutes les étapes en co-pilotage. Ce qui fut une expérience différente et davantage enrichissante.

Chantier d'insertion Dinò



Contexte

Utilité

Le FSE cofinance cette action

Le Chantier d'insertion Dinò permet à des personnes en mal d'insertion professionnelle de se former au poste d'Agent Valoriste en recyclerie et ainsi de voir les différentes tâches en lien avec ce poste, à savoir la collecte des objets destinés à être des déchets* (mobilier, électroménager, livres, vêtements et tous les autres objets que l'on trouve dans une maison), leur valorisation (remise en état) et leur vente en boutique. Elle s'inscrit également dans une démarche environnementale, d'autant que la problématique des déchets devient prégnante sur notre territoire.

Cette recyclerie est la première sur notre micro-région et fait partie d'un réseau partenarial régional puisqu'il en existe d'autres avec ce fonctionnement d'Atelier Chantier d'Insertion.

Cette recyclerie s'inscrit dans notre cœur de métier à travers le statut d'ACI nous permet d'agir pour l'Environnement et de favoriser une économie circulaire.

* **Déchet** (définition selon le Code de l'Environnement Art. L541-1) : « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance ou matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Ce n'est pas pour autant que cet élément est inutilisable, en l'état ou après modification. Seuls ceux qui sont qualifiés de déchets ultimes sont réellement inutilisables et doivent être stockés pour éviter des pollutions de l'environnement.

Le chantier d'insertion Dinò a une double utilité sociale :

1/ l'embauche de 6 salariés rencontrant des difficultés insertionnelles d'ordre divers, sociales et/ou professionnelles

2/ proposition de prestations autour du réemploi, du recyclage.

Qui peut être salarié d'un chantier d'insertion ?

Il s'adresse aux personnes en difficultés d'insertion, demandeurs d'emploi longue durée, faible qualification, sans expérience professionnelle. Il propose une mise en situation professionnelle avec pour objectif une remobilisation ou redynamisation de la personne.

Typologie : demandeurs d'emploi longue durée ou non ; jeunes ; travailleurs handicapés ; bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Une réelle situation de travail sous contrat aidé

Les personnes en chantier d'insertion bénéficient de l'acquisition de savoir-faire et de savoir être dans une réelle situation de travail en étant titulaires d'un contrat de travail pour le temps du chantier ou pour le temps nécessaire à leur parcours d'insertion. (CDDI)

Un des objectifs du chantier est une remobilisation par la mise en situation de travail et, en parallèle, un accompagnement pédagogique personnalisé (acquisition de savoir-faire, savoir être, émergence d'un projet professionnel). Il a donc pour fonction de permettre à 6 salariés d'intégrer un cadre de travail et ainsi d'acquérir des nouvelles compétences. Il s'agit d'organiser au mieux la situation de travail pour permettre à chacun de développer ses capacités, de faire émerger de nouvelles compétences, de favoriser l'expression d'une demande permettant d'enclencher un processus d'insertion, de faciliter les liens avec les autres professionnels susceptibles d'apporter une réponse aux questions des salariés en insertion.

Les clients de l'ACI

Les clients de Dinò ne font pas partie d'une typologie particulière telle que par exemple les bénéficiaires des minima sociaux.

Nous avons souhaité que cette recyclerie soit ouverte à tous afin que la sensibilisation au réemploi puisse se faire largement.

Ainsi, les personnes avec des revenus faibles ou encore les personnes désireuses uniquement de s'inscrire dans une démarche solidaire et environnementale, ou encore les personnes habituées des brocantes et environnementale peuvent le faire de la même façon.

Chez Dinò, les clients bénéficient tous des mêmes prix

Les Moyens humains et matériels dédiés à cette activité

Moyens humains

Dans le cadre de cette activité, Sud Corse Insertion met à disposition 5 salariés en CDI (temps partiel et complet sur cette activité) et 12 postes en CDDI.

-> **1 Encadrante Technique d'Insertion** en CDI (temps complet sur Dinò). Elle a en charge le fonctionnement quotidien de la recyclerie, de la bonne réalisation des prestations de service que nous proposons ainsi que l'encadrement des 12 salariés en CDDI.

-> **1 Créatrice** en CDI (temps complet sur Dinò). Elle a en charge la création de pièces upcycling destinées à notre boutique du centre-ville dédié à la création par la revalorisation des déchets. Elle a également en charge de créer les pièces de notre marque Tote Boya à partir de bouées de plage usagées, percées.

-> **1 Accompagnateur Social et Professionnel** en CDI (temps partiel sur Dinò) qui a en charge le suivi, l'accompagnement des 12 salariés en CDDI dans le cadre de leurs démarches sociales et professionnelles.

-> **1 Chargé de communication** en CDI (temps partiel sur Dinò) qui permet de promouvoir nos services et l'importance pour tout un chacun de réaliser un geste solidaire en devant client de notre recyclerie.

-> **1 Directrice** en CDI (temps partiel sur Dinò) qui a en charge la gestion financière, budgétaire, ressources humaines.

-> **12 postes d'Agents** « Valoriste en recyclerie » : ces 12 postes sont des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (temps partiel de 26h hebdo / CDDI) d'une durée de 6 mois et renouvelable jusqu'à 24 mois. Les personnes bénéficiant de ce type de contrat sont des personnes très éloignées et de l'emploi avec diverses difficultés se trouvant être un frein à leur recherche d'emploi pérenne.

Parmi ces 12 postes, 3 sont dédiées aux personnes bénéficiaires du RSA.

Moyens matériels

Pour une parfaite mise en œuvre de l'action *Dinò*, Sud Corse Insertion possède :

- un agrément *Atelier Chantier d'Insertion* délivré par la DIRECCTE de Corse (unité territoriale Corse du Sud) tous les ans sur dépôt de dossier de demande.
- location d'un local qui permet d'avoir un espace boutique pour la vente et un espace de stockage et remise en état.
- location de 4 containers pour stocker les dons
- un véhicule type fourgon en location longue durée pour réaliser les collectes et se rendre à la déchetterie
- tous les outils et appareillages nécessaires à nos prestations de revalorisation
- les appareils utiles à la vente.

Le bilan d'activité 2021

Nombre de salariés et les sorties (tous public)

26 personnes ont été salariées de l'ACI Dinò (14 femmes et 12 hommes)

-> 6 salariés dont les CDDI ont été signés en 2019 et 2020

-> 20 salariés entrés en 2021

Sorties au 31/12/2021 :

13 personnes sont sorties de cet ACI dont

- 1 CDD >6 mois
- 3 fin de CDDI : n'a pas souhaité poursuivre
- 4 fins période d'essai
- 5 démissions

PMSMP au 31/012/2021 :

6 salariés ont suivi une période d'immersion en entreprise dont 2 salariés en ont réalisé 2 (soit 8 PMSMP). Toutes ces PMSMP étaient des découvertes de métier, secteurs.

Nombre de salariés (bRSA uniquement) et les sorties

8 personnes bRSA ont été salariées de l'ACI Dinò (5 femmes et 2 hommes)

-> 4 salariés dont les CDDI ont été signés en 2019 et 2020

-> 4 salariés entrés en 2021

Sorties au 31/12/2021 :

3 personnes bRSA sont sorties de cet ACI dont

- 1 CDD >6 mois
- 1 fin de CDDI : n'a pas souhaité poursuivre
- 1 démission

15

PMSMP au 31/12/2021 :

2 salariés bRSA ont suivi une période d'immersion en entreprise dont 2 salariés en a réalisé 2 (soit 4 PMSMP). Toutes ces PMSMP étaient des découvertes de métier, secteurs.

Répartition par typologie au 31/12/21

		<i>NOMBRE DE SALARIES</i>	<i>DONT SORTIES</i>
<i>AGE</i>	< 25 ans	6	5
	25 – 45 ans	11 <i>dont 5 bRSA</i>	6 <i>dont 2 bRSA</i>
	> 45 ans	9 <i>dont 3 bRSA</i>	2 <i>dont 1 bRSA</i>
<i>GENRE</i>	Femme	14 <i>dont 5 bRSA</i>	6 <i>dont 2 bRSA</i>
	Homme	12 <i>dont 3 bRSA</i>	7 <i>Dont 1 bRSA</i>
<i>TOTAL</i>		26 <i>dont 8 bRSA</i>	13 <i>dont 3 bRSA</i>

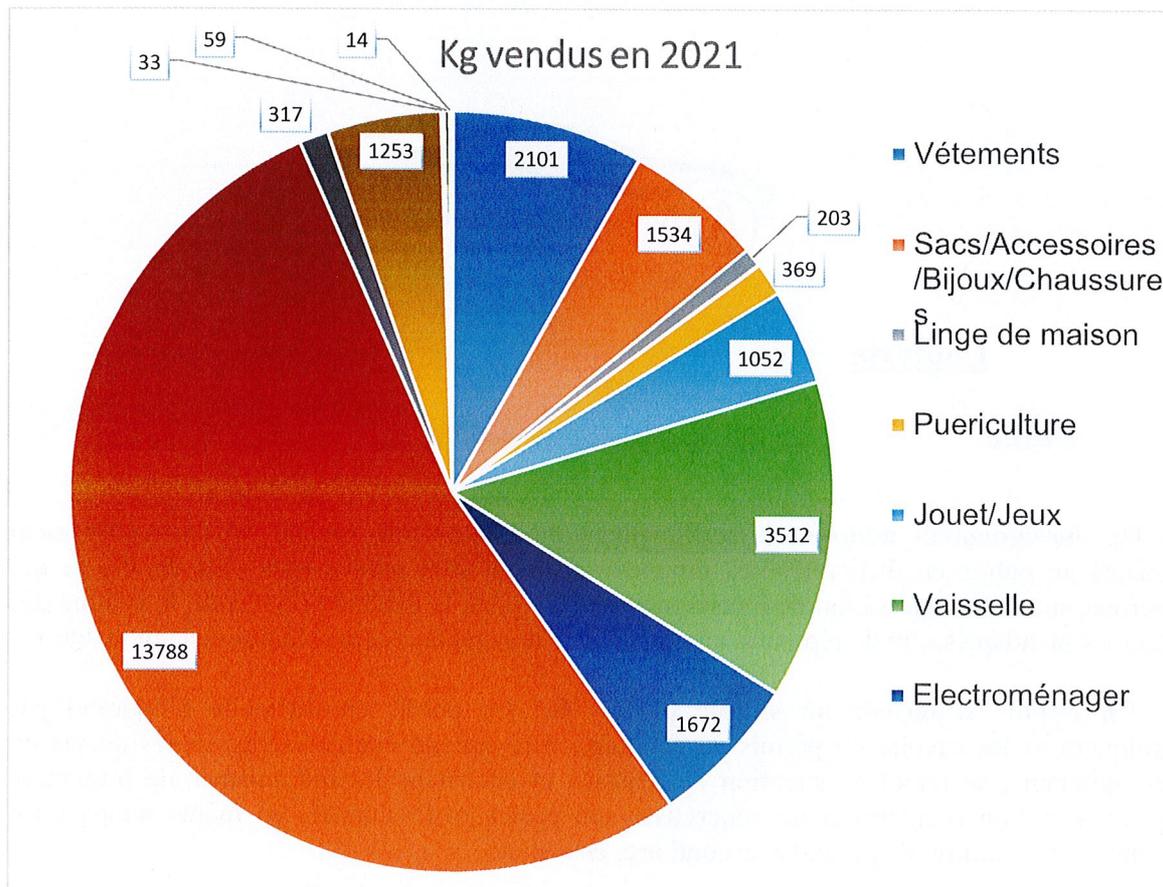
Répartition par statut & âge

Tonnage revendu en 2021

La recyclerie Dinò a permis de vendre à travers sa boutique route de Bastia : **25,932 tonnes**

La boutique du centre-ville dédiée 100% à l'upcycling n'est pas comptabilisée dans le tonnage des objets revendus dans leur état d'origine. Pour information, ne sont mis en vente uniquement les objets en très bon état.

Le tonnage est réparti en plusieurs groupes de famille :



Auto-école associative



Contexte

Utilité

Le FSE cofinance cette action

- **Un enseignement adapté :** L'enseignement de l'auto-école sociale est particulièrement adapté au public en difficulté. Les groupes de travail sont réduits (pas plus de 10) ce qui permet une individualisation de l'enseignement. De plus, la méthode de travail, le rythme des cours sont adaptés afin de répondre aux difficultés des stagiaires (problèmes de langue, etc.).
- **Un apport supérieur au simple permis B :** Ce public en difficulté n'apprend pas uniquement les savoirs du permis de conduire, il réapprend également les règles de vie en communauté, se remet en situation de réussite, et enclenche les mécanismes de projection positifs qui lui permettront de concrétiser son projet professionnel. En même temps qu'il apprend à conduire, il apprend à se conduire, en société.
- **La prescription par les partenaires de l'insertion :** L'accès à l'auto-école sociale ne sera pas « libre ». En effet, pour intégrer celle-ci, il faudra nécessairement passer par une structure de l'insertion et de l'emploi (Mission Locale, Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, CG2A, etc.). Par conséquent, en parallèle de leurs parcours au sein de l'auto-école, les stagiaires poursuivront leur suivi auprès des différentes entités afin de concrétiser leur projet professionnel et social.
- **Une activité qui ne repose pas sur l'auto prescription :** Le fait que l'entrée en auto-école sociale se fasse par le biais d'une prescription d'une structure de l'insertion et de l'emploi, et la typologie particulière du public visé, pour qui l'enseignement de l'auto-école « classique » est impossible à suivre, rendent complémentaires les actions des auto-écoles sociales et des auto-écoles du secteur marchand.
Ainsi, les auto-écoles sociales sont chargées d'un public qui ne peut raisonnablement valider l'examen dans une auto-école du secteur marchand. Ces dernières limitent donc le risque de parcours long et d'échec.

Les stagiaires de l'AES

Les personnes intégrant l'auto-école sociale ont un parcours individualisé. Ils s'appuieront sur l'association Sud Corse Insertion et sur leur référent social pour concrétiser leur projet professionnel

➤ UN PUBLIC FAISANT L'OBJET D'UNE PRESCRIPTION

L'auto-école sociale n'est pas accessible librement par les candidats. Ces derniers sont en effet orientés par une structure de l'emploi, de la formation, du social ou de la santé tels que Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Collectivité de Corse, centres de formations, ISATIS, Falep, etc.

Il est important de préciser qu'il est nécessaire que le stagiaire poursuive son accompagnement avec la structure prescriptrice. L'auto-école sociale ne peut se substituer en effet à l'organisme d'insertion et de suivi. En aucun cas, la structure référente ne doit cesser la poursuite de l'accompagnement du bénéficiaire. Sud Corse Insertion vient en complément mais ne prend pas la relève.

➤ UN PUBLIC QUI S'ENGAGE VIS A VIS DE L'AUTO-ECOLE SOCIALE

Une fois que son entrée dans l'auto-école sociale est validée, le stagiaire signe avec l'association Sud Corse Insertion un contrat de formation liant les deux parties durant la durée du parcours et définissant leurs obligations respectives.

Une présence minimum est demandée aux stagiaires, qui signent une feuille d'émargement. Cette dernière peut être envoyée au référent social du stagiaire qui pourra ainsi garder une trace écrite du parcours au sein de l'auto-école sociale.

➤ UN PUBLIC CIBLE POUR L'AUTO-ECOLE SOCIALE

Le public visé est évidemment le public de l'association *Sud Corse Insertion* à savoir :

- ◆ Demandeurs d'emploi longue durée ou non
- ◆ Public jeunes (16-25 ans) et apprentis
- ◆ Travailleurs handicapés
- ◆ Bénéficiaires des minima sociaux (ASS, RSA, vieillesse)

Les Moyens humains et matériels dédiés à cette activité

Moyens humains

Dans le cadre de cette activité, Sud Corse Insertion a mis à disposition 3 salariés en CDI (temps partiel et complet sur cette activité) :

-> **1 Enseignante de la conduite et de la sécurité routière** (temps complet sur l'AES) qui a en charge l'apprentissage du permis B auprès d'une trentaine de stagiaires.

-> **1 Chargé de mission** (temps partiel sur l'AES) qui a en charge la gestion administrative des dossiers des stagiaires ainsi que le suivi de leur parcours tels que leur assiduité et mettre en œuvre des comités de sélection.

-> **1 Directrice** (temps partiel sur l'AES) qui a en charge la gestion financière, budgétaire, ressources humaines ainsi que le bon fonctionnement de l'activité à travers les comités de sélection.

Moyens matériels

Pour une parfaite mise en œuvre de l'action « Auto-école associative », Sud Corse Insertion possède :

- un agrément délivré par la Préfecture de la Corse du Sud en 2015 pour une durée de 5 ans et renouveler en 2020.
- des locaux présentant une salle de code et un bureau individuel afin d'y établir les contrats d'inscription et les entretiens individuels nécessaires au parcours d'apprentissage
- l'équipement utile aux cours de code tels que rétroprojecteur, boîtier et ordinateur
- une voiture école pour les cours de conduite

Le bilan d'activité 2021

Comités d'orientation du public

Sud Corse Insertion réalise son action en lien étroit avec les partenaires locaux de l'emploi, de la formation, du sociale et de la santé.

Ces derniers sont tous acteurs prenants en réalisant des prescriptions de personnes répondant aux critères d'éligibilité de l'AES. Le bon fonctionnement de l'AES tient donc en partie à ces orientations.

Toutes ces prescriptions sont présentées lors de comités mensuels (présence des partenaires) afin d'évaluer la pertinence d'une orientation vers notre disposition plutôt qu'une auto-école dite traditionnelle.

7 comités mensuels ont eu lieu entre janvier et décembre 2021 avec un total de **29 orientations** (publics et partenaires confondus). Au vu du contexte très particulier de cette année, peu de comité ont pu avoir lieu.

Nombre de stagiaire tous publics & Prescripteurs

01/01 au 31/12/2021, 39 personnes ont été accompagnées sur l'AES :

- 30 personnes présentes au 31/12/2021
- 9 sorties dont :
 - 6 obtentions du permis B
 - 3 abandons

Sur les 39 personnes accompagnées il y a eu :

- 9 orientations de la Collectivité de Corse
- 7 orientations Pôle Emploi
- 1 orientations réalisées par Pôle Emploi & CdC
- 12 orientations de la Mission Locale Sud Corse
- 3 orientations Cap emploi – A Murza
- 7 orientations provenant d'autres structures locales (ISATIS, ESAT, CMP, FALEP)

Nombre de stagiaires *bénéficiaires du RSA & Prescripteurs*

01/01 au 31/12/2021, 7 personnes bRSA ont été accompagnées sur l'AES :

- ➔ 4 personnes présentes au 31/12/2021
- ➔ 3 sorties dont :
 - 1 obtention
 - 2 abandons

Sur les 7 personnes accompagnées il y a eu :

- 2 orientations de la Collectivité de Corse
- 2 orientations Pôle Emploi
- 1 orientation Mission Locale Sud Corse
- 2 orientations provenant d'autres structures locales

Répartition par typologie au 31/12/2021

		<i>NOMBRE DE STAGAIRES</i>	<i>DONT OBTENTION PERMIS B PAR TYPOLOGIE</i>
<i>AGE</i>	< 25 ans	16 <i>dont 2 bRSA</i>	4 <i>dont 0 bRSA</i>
	25 – 45 ans	18 <i>dont 4 bRSA</i>	2 <i>dont 1 bRSA</i>
	> 45 ans	5 <i>dont 1 bRSA</i>	0
<i>GENRE</i>	Femme	22 <i>dont 6 bRSA</i>	3 <i>dont 1 bRSA</i>
	Homme	17 <i>dont 1 bRSA</i>	3 <i>dont 0 bRSA</i>
<i>TOTAL</i>		39 <i>dont 7 bRSA</i>	6 <i>dont 1 bRSA</i>

Répartition par statut & âge

Formations Pôle Emploi



Activ'Projet 2

Cette formation est délivrée dans le cadre du conseil en évolution professionnelle de Pôle Emploi afin de permettre d'élaborer ou de confirmer un ou plusieurs projets professionnels avec l'appui d'un conseiller en orientation.

POUR QUI ?

Pour le demandeur d'emplois qui :

- a au moins une piste professionnelle identifiée et de l'expérience dans un ou plusieurs métiers,
- souhaite ou doit changer de métier,
- ou encore n'a pas d'idée de métier vers lesquels il peut s'orienter.

Le Stagiaire doit être prêt à s'engager dans une démarche de réflexion sur ses caractéristiques personnelles, ses souhaits et aspirations en lien avec le marché du travail et des compétences recherchées par les entreprises.

QUELS OBJECTIFS ?

Activ'projet a pour objectifs de :

- accompagner dans l'élaboration ou la confirmation d'un ou plusieurs projets professionnels,
- donner les méthodes et les outils pour réfléchir vous-même à votre évolution et votre orientation tout au long de votre vie professionnelle.
-

ACTIV'PROJET EN DÉTAILS

Sur une durée de 8 semaines maximum, la prestation « Activ'projet » aide à construire ou confirmer un projet professionnel.

A partir d'un premier entretien d'analyse de la situation professionnelle et des souhaits d'évolution, le formateur conviendra en accord avec le stagiaire du contenu d'Activ'projet répondant à ses besoins.

22

Cela permettra de :

- faire le point sur ses expériences et son parcours professionnel,
- identifier ses atouts et compétences, centres d'intérêt, valeurs et aspirations,
- découvrir les emplois et métiers qui correspondent à ses critères et aux compétences recherchées par les entreprises,
- préciser ou confirmer les éléments de son projet professionnel,
- formaliser un plan d'action détaillé permettant de réaliser son projet professionnel

Stagiaires 2021

<i>Lieu de réalisation</i>	<i>Typologie</i>		<i>Catégorie d'âges</i>		
	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>> 25 ans</i>	<i>25 – 45 ans</i>	<i>< 45 ans</i>
<i>Porto-Vecchio</i>	16	4	2	12	6
<i>Bastia (distanciel)</i>	/	3	2	1	/
<i>Ghisonaccia (distanciel)</i>	3	/	/	3	/
<i>SOUS TOTAL</i>	19	7	4	16	6
<i>TOTAL</i>	26				

Ateliers

Cette formation est délivrée dans le cadre de l'aide à la recherche d'emploi. L'objectif est d'amener le stagiaire à réaliser, pendant l'atelier, des actions contribuant à sa recherche d'emploi et à la construction de son projet professionnel.

POUR QUI ?

Pour le demandeur d'emploi qui souhaite acquérir une méthode pour être en capacité de continuer à mener ses actions de façon autonome.

QUELS OBJECTIFS ?

Les ateliers sont réalisés autour de plusieurs thématiques :

- orientation et formation,
- optimiser sa candidature orientation tout au long de votre vie professionnelle.
- optimiser les relations avec les entreprises,
- outiller les stagiaires maîtrisant peu l'écrit
- création d'entreprise

ACTIV'PROJET EN DÉTAILS

Ces Ateliers collectifs peuvent durer ½ journée ou 1 journée selon le thème.

Stagiaires 2021

<i>Lieu de réalisation</i>	<i>Typologie</i>		<i>Catégorie d'âges</i>		
	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>> 25 ans</i>	<i>25 – 45 ans</i>	<i>< 45 ans</i>
<i>Ghisonaccia</i>	<i>11</i>	<i>7</i>	<i>/</i>	<i>17</i>	<i>1</i>
<i>TOTAL</i>	<i>18</i>				

Lieu de réalisation	Nbre Ateliers prévus	Nbre Ateliers réalisés	Nbre de stagiaires reçus
<i>Ghisonaccia</i>	<i>24</i>	<i>17</i>	<i>18</i>

Bilan / Accompagnement mobilité (MBI)

Cette formation est délivrée dans le cadre de l'aide à la recherche d'emploi. L'objectif est d'amener le stagiaire à réfléchir sur ses difficultés à se déplacer ; l'origine de ces freins à savoir s'ils sont financiers, matériels, cognitifs ou encore psycho-sociaux.

POUR QUI ?

Pour le demandeur d'emploi qui souhaite bénéficier d'un bilan sur le champ de la mobilité.

QUELS OBJECTIFS ?

Cette prestation a pour objectifs de :

- aller vers une mobilité géographique plus autonome
- élargir les périmètres de la recherche d'emploi
- augmenter les opportunités de recrutement.

MBI EN DÉTAILS

Parcours individuel d'une durée de 3 mois.

Stagiaires 2021 (Marché débuté en 10/2021)

<i>Lieu de réalisation</i>	<i>Typologie</i>		<i>Catégorie d'âges</i>		
	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>> 25 ans</i>	<i>25 – 45 ans</i>	<i>< 45 ans</i>
<i>Porto-Vecchio</i>	/	/	/	/	1
TOTAL	0				

Lieu de réalisation	Nbre créneaux proposés	Nbre MBI démarrés	Nbre MBI finalisés
<i>Porto-Vecchio</i>	3	0	0

Programme Départemental d'Insertion



Programme Départemental d'Insertion

Collectivité de Corse

Intitulé Action 1

Accompagnement des parents d'enfants âgés de moins de 3 ans

=> Ce marché obtenu en 2021 (marché obtenu depuis 2011)

➤ **Objectif**

Élaborer un diagnostic complet sur la situation sociale, familiale, parentale, financière et professionnelle de l'allocataire du RSA majoré et parent d'enfants de moins de 3 ans.

Déterminer et proposer un accompagnement d'accès à l'emploi à ces allocataires en mobilisant les compétences, les partenaires ainsi que le portefeuille d'entreprise de l'association

Il s'agit de lever les différents obstacles à la recherche d'emploi et de favoriser l'adéquation du profil du bénéficiaire avec le marché du travail.

Cette action est destinée à toutes personnes en difficulté, ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, à condition qu'elles se situent dans une logique de réflexion relative aux conditions de son insertion professionnelle.

➤ **Public**

Cette action s'adresse au public bénéficiaire du RSA majoré, parent d'un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, ayant besoin d'une prise en charge personnalisée pour faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle.

➤ **Durée de la prestation individuelle**

12 mois renouvelable en accord avec le référent de la Collectivité de Corse

➤ **Lieu**

Action réalisée sur l'Arrondissement de Sartène.

➤ **Bénéficiaires au 31/12/2021**

<i>Lieu de réalisation</i>	<i>Typologie</i>		<i>Catégorie d'âges</i>			<i>Sorties</i>
	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>> 25 ans</i>	<i>25 – 45 ans</i>	<i>< 45 ans</i>	
<i>Porto-Vecchio</i>	2	/	/	2	/	1
<i>Propriano</i>	4	/	/	4	/	0
<i>SOUS TOTAL</i>	6	/	/	6	/	1
<i>TOTAL</i>	6					1

Détail des sorties

La sortie dans l'emploi de transition : 1

☞ Une bénéficiaire est sortie pour intégrer notre ACI Mobilité en CDDI de 7 mois.

Les sorties positives : /

Les sorties non dynamiques : /

Détail des actions proposées

- recherche des modes de garde possibles et envisageables
- atelier animé par une psychologue sur les thèmes autour de l'enfant, de son développement et de la parentalité.
- accompagnement / orientation vers la création d'entreprise
- définir un projet professionnel
- création des outils d'aide à la recherche d'emploi : CV, lettre de motivation
- recherche sur les formations en lien avec le projet professionnel

27

Intitulé Action 2

Remobilisation professionnelle

=> Ce marché obtenu en 2021 en cotraitance avec la Boutique de Gestion Ile Conseil.

➤ Objectif

Accompagnement qui s'inscrit autour de la thématique de la remobilisation professionnelle et de favoriser l'adéquation du profil, des compétences et capacités du bénéficiaire avec le marché du travail.

➤ Public

Cette action s'adresse au public bénéficiaire du RSA souhaitant bénéficier d'un accompagnement renforcé.

➤ Durée de la prestation individuelle

12 mois.

➤ Lieu

Action réalisée sur par notre structure uniquement à Porto-Vecchio

➤ Bénéficiaires au 31/12/2021

<i>Lieu de réalisation</i>	<i>Typologie</i>		<i>Catégorie d'âges</i>		
	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>> 25 ans</i>	<i>25 – 45 ans</i>	<i>< 45 ans</i>
<i>Porto-Vecchio</i>	2	/	0	2	/
<i>Propriano</i>	3	/	1	2	/
<i>SOUS TOTAL</i>	5	/	1	4	/
<i>TOTAL</i>	5				

Détail des sorties

Aucunes sorties

Détail des actions proposées

- Accompagnement / orientation vers la création d'entreprise
- Définir un projet professionnel
- Création des outils d'aide à la recherche d'emploi : CV, lettre de motivation
- Recherche sur les formations en lien avec le projet professionnel

Micro-crédit Personnel



➤ Objectif

Action en faveur du retour à l'emploi. Permettre aux personnes en situation de recherche d'emploi ou de maintien dans l'emploi de pouvoir bénéficier d'un microcrédit personnel afin d'accéder à une certaine autonomie en matière de mobilité, accéder à une formation coûteuse ou autres besoins en lien avec l'emploi.

➤ Public

1/ En recherche d'emploi

Jeunes sans emploi, personnes âgées à faibles ressources, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sont les principales cibles de ce dispositif qu'est le microcrédit personnel qui n'impose aucune condition de revenu.

2/ Pour du maintien dans l'emploi

Les salariés en contrat à durée déterminée ou à temps partiel, intérimaires sont également visés par ce microcrédit personnel. Il s'adresse également à ceux qui ont trop de revenus pour bénéficier d'aides sociales mais pas suffisamment pour avoir la confiance des banquiers et obtenir un prêt à la consommation classique. Sans le microcrédit, ces personnes n'ont parfois pas d'autres solutions que de se tourner vers des crédits renouvelables, chers et quasi-systématiquement présents dans les dossiers de surendettement.

➤ Lieu

Action réalisée sur l'Arrondissement de Sartène.

Convention partenariat bancaire avec Cré'sol

Nombre de dossier conventionné : indéterminé

Année 2021

- Nombre de dossiers constitués : **5**
- Nombre de dossiers suspendus ou rejetés : **1**
- Nombre de MCPE accordés : **2 soit 50 %**

Virginie PEREZ, Directrice

SUD CORSE INSERTION
Rue Pierre Andréani
RN 198-Rte de Bastia
20137 PORTO VECCHIO
Sjtel 520 152 257 00017
Tel 04 95 50 07 47

COMPTE DE RESULTATPREVISIONNEL 2022 - AES

Charges			Produits			
60	Achats	920	70	Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	3 300	
601	Achats de matières première		Inscription AES		3 300	
602	Achats stockés					
604	Prestations de services					
605	Achats matériel équipements et travaux					
606	Achats fournitures non stockées	920				
607	Achats de marchandises					
61	Charges externes	10 970	71	Productions stockées		
611	Sous traitance générale		72	Productions immobilisées		
612	Crédit-bail		74	Subventions	81 564	
613	Locations immobilières	4 200	Ville de			
613	Locations mobilières	5 040				
614	Charges locatives					
615	Entretien réparations	250	Communauté de Communes ou Urbaines de			
616	Primes d'assurances	1 480				
617	Etudes et recherches					
618	Documentation générale et colloques					
62	Autres charges externes	3 010	COLLECTIVITE DE CORSE			
621	Personnel extérieur à l'entreprise					
622	Honoraires	1 860				
6228	Formations			Fonctionnement	25 000	
623	Publications					
624	Transports et déplacements					
625	Voyages, missions et réceptions	400				
626	Frais de télécom et postaux	300				
627	Service bancaire	450		ETAT	DIRECCTE - FSE	56 564
628	Cotisation					
63	Impôts et taxes sur salaires	440				
631	Taxes sur salaires					
633	Vers. Formation, transport	440				
635	Impôts directs, indirects et droits					
64	Salaires et charges	68 437	Opérateur unique			
	Direction – ETP : 0.30	15 200				
	Coordonnateur - ETP : 0.30	12 987				
	Enseignante de la conduite - ETP : 1	36 998				
	Chargé de mission - ETP: 0.10	3 091				
	Autres frais (médecine du travail)	161				
65	Charges de gestion courante (cotisations)		75	Produits gestion courante-adhésion		
66	Charges financières	300	76	Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels		
68	Dotations aux amortissements	787	78	Reprises sur amort et prov		
68	Dotations aux provision/c.p		79	Transferts de charges		
69	Impôts sur société					
TOTAL CHARGES		84 864	TOTAL PRODUITS		84 864	
			Résultat excédentaire de :		0	